CONSEIL REGIONAL D'ILE DE FRANCE

Acte certifié exécutoire
- Par publication ou notification le 17/10/2014
- Par transmission au Contrôle de Légalité le 17/10/2014

DELIBERATION N° CP 14-636

DU 17 OCTOBRE 2014

POLITIQUE RÉGIONALE DE L'EMPLOI
TROISIEME AFFECTATION 2014

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL D'ILE-DE-FRANCE

VU Le Code général des collectivités territoriales ;

VU Le Code du travail ;

VU La délibération du Conseil Régional n° CR 10-10 du 16 avril 2010 relative aux délégations d'attributions du Conseil Régional à sa Commission Permanente ;

VU Le règlement budgétaire et financier adopté par délibération du Conseil Régional n° CR 33-10 du 17 juin 2010 ;

VU La délibération cadre n° CR 41-13 du 20 juin 2013 « la Région s'engage pour l'emploi, refonte des dispositifs d'accès à l'emploi et à l'apprentissage » ;

VU La délibération n° CP 13-827 du 20 novembre 2013, approuvant la « Convention entre la Région et l'ASP pour la gestion et le règlement des aides aux stagiaires, des prestations et subventions pour la formation professionnelle continue, le réseau d'accueil des missions locales, les emplois tremplin, les dispositifs d'accès à l'apprentissage et de mobilité européenne et internationale, le versement pour la prime régionale aux employeurs d'apprentis et pour la vérification du service fait pour les actions éligibles au fonds social européen » ;

VU La délibération n° CP14-011du 30 janvier 2014 relative au « programme de rémunération des stagiaires de la formation professionnelle 2014 »

VU La délibération de la commission permanente N° CP 14-003 du 30 janvier 2014 « convention de partenariat avec le Conseil Général de l'Essonne relative au développement des emplois d'avenir affectations dans le cadre du dispositif Chantier école

VU Le budget de la Région d'Ile-de-France pour 2014 ;

VU Le rapport CP 14-636 présenté par monsieur le Président du Conseil régional d'Ile-de-France ;

VU L'avis de la Commission des Finances, de la contractualisation et de l'Administration Générale ;

VU L'avis de la Commission de la formation professionnelle, de l'apprentissage et de l'alternance ;

APRES EN AVOIR DÉLIBÉRÉ

Article 1 : «Affectations dans le cadre du dispositif «Chantier Ecole» »

Décide de participer au titre du dispositif Chantier Ecole, au financement des projets détaillés en annexe 2 *(fiches projet)* à la présente délibération par l'attribution de subventions d'un montant maximum prévisionnel de **413 687,11 €.**

« Affecte une autorisation d'engagement de **413.687,11 €** disponible sur le chapitre 931 « Formation Professionnelle et apprentissage », code fonctionnel 11 « Formation Professionnelle », programme HP 11-005 (111005) « Mesures d'insertion professionnelle », action 11100502 « Mesures d'accompagnement et d'insertion dans les territoires », nature 657 « Subventions » du budget 2014, conformément à l'état récapitulatif joint en annexe 1 ».

Article 2 : Approbation d'une convention type

Approuve la convention-type, ci-jointe en annexe 2, relative aux actions relevant du dispositif Chantier école soutenues financièrement par la Région Ile-de-France.

Subordonne le versement de chaque subvention à la conclusion avec chaque bénéficiaire, d'une convention conforme à cette convention type et autorise le Président du Conseil régional à la signer.

Le Président du Conseil Régional
d'Île-de-France

JEAN-PAUL HUCHON

ANNEXE 1 A LA DELIBERATION : ETAT RECAPITULATIF

Etat récapitulatif des subventions proposées au vote

Commission permanente du :	17/10/2014	**N° de rapport :**	R0006653	**Budget :**	2014

Chapitre :	931 - Formation professionnelle et apprentissage
Code fonctionnel :	11 - Formation professionnelle
Programme :	111005 - Mesures d'insertion professionnelle
Action :	11100502 - Mesures d'accompagnement et d'insertion territorialisées

Dispositif :	00000489 - Chantier école

¤

Dossier :	14013888 - CHANTIER ECOLE BATIMENT SECOND OEUVRE PARIS SACLAY		
Bénéficiaire :	P0006894 - ATOUT PLIE NORD OUEST 91		
Localisation :	PALAISEAU		
CPER / CPRD :	Hors CPER - Hors CPRD		
Montant total :	55 000,00 €	**Code nature :**	65738

Base subventionnable :		Taux de participation :	**Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale :**
61 515,36 €	HT	89,41 %	**55 000,00 €**

¤

Dossier :	14013890 - AMENAGEMENT PAYSAGER SUR LES ESPACES PUBLICS DE LA GRANDE BORNE		
Bénéficiaire :	R1953 - COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION LES LACS DE L'ESSONNE		
Localisation :	GRIGNY		
CPER / CPRD :	Hors CPER - Hors CPRD		
Montant total :	50 000,00 €	**Code nature :**	65738

Base subventionnable :		Taux de participation :	**Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale :**
50 000,00 €	TTC	100 %	**50 000,00 €**

¤

Dossier :	14013894 - CHANTIER ECOLE EN PRODUCTION CULINAIRE		
Bénéficiaire :	R7295 - MIVE MISSION INTERCOMMUNALE VERS L'EMPLOI		
Localisation :	CORBEIL-ESSONNES		
CPER / CPRD :	Hors CPER - Hors CPRD		
Montant total :	36 957,11 €	**Code nature :**	65738

Base subventionnable :		Taux de participation :	**Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale :**
46 196,39 €	TTC	80 %	**36 957,11 €**

Etat récapitulatif des subventions proposées au vote

Commission permanente du :	17/10/2014	**N° de rapport :**	R0006653	**Budget :**	2014

Chapitre :	931 - Formation professionnelle et apprentissage
Code fonctionnel :	11 - Formation professionnelle
Programme :	111005 - Mesures d'insertion professionnelle
Action :	11100502 - Mesures d'accompagnement et d'insertion territorialisées

Dispositif :	00000489 - Chantier école

¤

Dossier :	14013895 - METIERS DE LA FINITION: PEINTURE, REVETEMENT DE SOLS ET ISOLATION		
Bénéficiaire :	P0010527 - MODE D'EMPLOI		
Localisation :	PANTIN		
CPER / CPRD :	Hors CPER - Hors CPRD		
Montant total :	54 320,00 €	**Code nature :**	65738

Base subventionnable :		Taux de participation :	**Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale :**
77 645,00 €	TTC	69,96 %	**54 320,00 €**

¤

Dossier :	14013896 - CHANTIER SYNERGIE LOGISTIQUE		
Bénéficiaire :	R16295 - MISSION LOCALE INTERCOM BORDS MARNE		
Localisation :	CA VALLEE DE LA MARNE		
CPER / CPRD :	Hors CPER - Hors CPRD		
Montant total :	53 400,00 €	**Code nature :**	65738

Base subventionnable :		Taux de participation :	**Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale :**
53 400,00 €	TTC	100 %	**53 400,00 €**

¤

Dossier :	14013898 - SERVICE AUX ANCIENS D'ARGENTEUIL-BEZONS		
Bénéficiaire :	P0022245 - ASSOCIATION AGIRE		
Localisation :	Le détail de la localisation est présent sur la fiche projet.		
CPER / CPRD :	Hors CPER - Hors CPRD		
Montant total :	54 010,00 €	**Code nature :**	65738

Base subventionnable :		Taux de participation :	**Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale :**
54 010,00 €	TTC	100 %	**54 010,00 €**

Etat récapitulatif des subventions proposées au vote

Commission permanente du :	17/10/2014	**N° de rapport :**	R0006653	**Budget :**	2014

Chapitre :	931 - Formation professionnelle et apprentissage
Code fonctionnel :	11 - Formation professionnelle
Programme :	111005 - Mesures d'insertion professionnelle
Action :	11100502 - Mesures d'accompagnement et d'insertion territorialisées

Dispositif :	00000489 - Chantier école

Dossier :	14013958 - CHANTIER ECOLE FERME DES POSSIBLES		
Bénéficiaire :	R21542 - COMMUNAUTE D'AGGLO PLAINE COMMUNE		
Localisation :	STAINS		
CPER / CPRD :	Hors CPER - Hors CPRD		
Montant total :	55 000,00 €	**Code nature :**	65738

Base subventionnable :		Taux de participation :	**Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale :**
55 000,00 €	TTC	100 %	**55 000,00 €**

Dossier :	14013959 - RENOVATION DE LA FERME MAZIER 2EME TRANCHE		
Bénéficiaire :	R21542 - COMMUNAUTE D'AGGLO PLAINE COMMUNE		
Localisation :	AUBERVILLIERS		
CPER / CPRD :	Hors CPER - Hors CPRD		
Montant total :	55 000,00 €	**Code nature :**	65738

Base subventionnable :		Taux de participation :	**Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale :**
55 000,00 €	TTC	100 %	**55 000,00 €**

Total sur le dispositif 00000489 - Chantier école :	413 687,11 €

Total sur l'imputation 931 - 11 - 111005 - 11100502 :	413 687,11 €

ANNEXE 2 A LA DELIBERATION : CONVENTION TYPE CHANTIER ECOLE

CONVENTION N°

Entre

La Région Île-de-France dont le siège est situé au 33, rue Barbet de Jouy, 75007 Paris, représentée par son Président, Monsieur Jean-Paul HUCHON,
En vertu de la délibération N° XX du XX/XX/XXXX,
ci-après dénommée « la Région »

d'une part,

et

Le bénéficiaire dénommé :
dont le statut juridique est :
N° SIRET :
Code APE :
dont le siège social est situé au :
ayant pour représentant
ci-après dénommé « le bénéficiaire »

d'autre part,

PREAMBULE :

Le bénéficiaire a sollicité la Région afin d'obtenir son soutien financier au titre du dispositif « Chantier école » adopté par délibération de l'Assemblée délibérante n° CR 41-13 du 21 juin 2013.

L'attribution par la Région d'une subvention et son versement se font dans le respect des conditions suivantes, ainsi que des règles fixées par son règlement budgétaire et financier approuvé par délibération du Conseil Régional n° CR 33-10 du 17 juin 2010.

ARTICLE 1 : OBJET DE LA CONVENTION

Par délibération N° XX-XXX du, la Région Île-de-France a décidé de soutenir XXX pour la réalisation de l'opération suivante dont le descriptif complet figure dans l'annexe dénommée « fiche projet » de la présente convention : (référence dossier n°XXXXXX).

Dans cet objectif, elle accorde au bénéficiaire une subvention correspondant à XX % de la dépense subventionnable dont le montant prévisionnel s'élève à XXX €, soit un montant maximum de subvention de XXXX €.

Le plan de financement prévisionnel de l'opération, précisant les montants HT et TTC est détaillé dans l'annexe dénommée « fiche projet » de la présente convention.

Pour information et conformément au Règlement Budgétaire et Financier (RBF), le montant de la subvention est calculé à partir des dépenses « hors TVA. ». Lorsque l'organisme subventionné justifie qu'il ne récupère pas tout ou partie de la TVA, le montant de la subvention est calculé à partir des dépenses « TVA incluse ».

ARTICLE 2 : OBLIGATIONS DU BENEFICIAIRE

ARTICLE 2.1 : OBLIGATIONS RELATIVES AU PROJET SUBVENTIONNE

Le bénéficiaire s'engage à réaliser, à son initiative et sous sa responsabilité, le projet dont le contenu est précisé dans l'annexe dénommée « fiche projet ».

ARTICLE 2.2 : OBLIGATIONS ADMINISTRATIVES ET COMPTABLES

Le bénéficiaire s'engage à :

Informer la Région dans les deux mois de la survenance de l'évènement par écrit et documents à l'appui de toute modification survenue dans son organisation : changements de personnes chargées d'une part des instances de décision et d'autre part de l'administration, nouveaux établissements fondés, changement d'adresse du siège social, nom et coordonnées de la ou des personnes chargées de certifier les comptes, changement de domiciliation bancaire.

Informer la Région des autres participations financières attribuées en cours d'exécution de la présente convention et relatives à l'objet de cette dernière.

Informer la Région par écrit, documents à l'appui, de toutes difficultés liées à sa situation juridique ou financière susceptible de perturber la bonne exécution de ses engagements dans la présente convention.

Respecter les obligations en matière d'achat de prestations auxquelles il peut être soumis tant au regard du droit français que du droit communautaire.

Conserver pendant dix ans les documents comptables et les pièces justificatives.

Faciliter tout contrôle par la Région, ou par toute personne habilitée à cet effet, sur pièces ou sur place, de la réalisation des actions et de l'emploi des fonds notamment par l'accès aux documents administratifs et comptables ainsi qu'à toutes pièces justificatives.

Tenir une comptabilité analytique relative au projet subventionné.

ARTICLE 2.3 : OBLIGATIONS EN MATIERE DE COMMUNICATION

Afin de participer à la notoriété et à la lisibilité de l'action de la Région Ile-de-France, le bénéficiaire s'engage à faire apparaître la contribution régionale pour toutes les actions de communication liées à l'objet de la présente convention.

L'information relative à ce soutien se concrétise, en première de couverture ou en page de garde de tout support de communication, par la mention « action financée par la Région Ile-de-France, par l'apposition du logotype régional conformément à sa charte graphique et par la référence à la plate-forme téléphonique N° AZUR 0810.18.18.18.
Concernant les sites Web, la mention et le logotype sont positionnés en page d'accueil et font l'objet d'un lien avec le site institutionnel de la Région Ile-de-France.

Le bénéficiaire autorise à titre gracieux la Région à utiliser les résultats du projet subventionné (publications y compris photographiques, communication à des tiers…) à des fins de communication relative à l'action régionale. La Région ne revendique aucun droit de propriété intellectuelle sur le projet. Toute utilisation ou exploitation commerciale du projet par la Région est interdite.

Le bénéficiaire doit faire apparaître la participation financière de la Région dans toutes ses actions, produits et affichages induits par la subvention et apposer le logo de la Région conformément à la charte graphique régionale. Il doit également faire participer des représentants de la Région aux actions publiques concernées. En cas de non respect de ces obligations, la Région se réserve le droit de demander le reversement de la subvention concernée selon les modalités prévues à l'article 6.

La présence du logotype de la Région est obligatoire, en 1ère de couverture ou en page de garde, sur tous les supports de promotion, d'information, de publicité et de communication.

Tous les documents de communication devront être soumis, en temps utile, pour validation, à la Mission Information Promotion de l'Unité Développement.
Les correspondances avec les destinataires de l'action soutenue par la Région indiquent explicitement que cette action bénéficie du soutien de la Région Ile de France.

Tous les événements de relations publiques ou opérations de médiatisation liés à l'exécution de la présente convention font expressément référence à l'implication de la Région selon les règles définies ci-dessus. De même, le bénéficiaire s'engage à coopérer à la bonne réalisation de toutes les actions de communication, liées à l'exécution de la présente convention, décidées par l'institution régionale.

Les services concernés de l'Unité Développement sont chargés de contrôler la bonne réalisation des obligations ci-dessus et de conseiller le bénéficiaire dans sa démarche.

ARTICLE 2.4 : OBLIGATIONS RELATIVES A L'OPERATION

L'organisme bénéficiaire organise la tenue de comités de pilotage relatifs à la réalisation de l'opération subventionnée, auxquels est convié l'ensemble des partenaires financeurs et techniques. Le/les délégué(e)s des stagiaires y ont également un espace de parole, conformément aux dispositions du Code du travail.

Chaque réunion fait l'objet d'un compte-rendu rédigé par l'organisme bénéficiaire, qui est adressé à l'ensemble des membres du comité.

Enfin, il réalise le bilan final, quantitatif et qualitatif de l'opération, et le transmet à son correspondant au sein du service concerné.

ARTICLE 3 : DISPOSITIONS FINANCIERES

ARTICLE 3.1 : CADUCITE

Si à l'expiration d'un délai de 1 an à compter de la date d'attribution de la subvention par l'assemblée délibérante, le bénéficiaire n'a pas transmis à l'administration régionale de demande de versement, la subvention devient caduque et est annulée. Ce délai peut être exceptionnellement prolongé de 1 an par décision du Président, si le bénéficiaire établit, avant l'expiration du délai mentionné ci avant, que les retards dans le démarrage de l'opération ne lui sont pas imputables.

A compter de la date de première demande de versement, le bénéficiaire dispose d'un délai maximum de 3 années pour présenter le solde de l'opération. A défaut, le reliquat de la subvention non versé est caduc.

Lorsque la première demande de versement est la demande du solde de l'opération, les dates de caducité qui s'appliquent sont celles du premier acompte.

ARTICLE 3.2 : MODALITES DE VERSEMENT

Le versement de la subvention régionale est effectué dans le respect des dispositions suivantes :

Chaque versement de subvention est effectué sur demande du bénéficiaire. La demande précise notamment les références, dates et montants des factures, marchés ou actes payés au titre de l'opération, le nom du fournisseur et la nature exacte des prestations réalisées.

Chaque demande de versement de subvention est signée par le représentant légal du bénéficiaire qui certifie la réalité de la dépense et son affectation à l'action subventionnée.

Le comptable assignataire est : l'Agent comptable de l'Agence de Service et de Paiement (ASP) – 2 rue Maupas – 87 000 Limoges

ARTICLE 3.2.1: VERSEMENT D'AVANCES

Le bénéficiaire peut bénéficier d'avances à valoir sur les paiements prévus, en proportion du taux de la subvention, s'il justifie ne pas disposer de trésorerie. Le besoin de trésorerie doit être démontré par la présentation d'un plan de trésorerie. Toutefois les paiements prévus ne peuvent être pris en compte que dans la limite de 50 % du montant de la subvention.

Le bénéficiaire peut effectuer cet appel de fonds dans un délai de 30 jours à compter de la notification de la présente convention.

ARTICLE 3.2.2 : VERSEMENT D'ACOMPTES

Le bénéficiaire peut demander le versement d'acomptes à valoir sur les paiements déjà effectués, en proportion du taux de la subvention, et dans la limite de 80 % du montant total de la subvention prévisionnelle.

Le cumul des avances et acomptes ne peut excéder 80 % du montant prévisionnel de la subvention.

ARTICLE 3.2.3 : VERSEMENT DU SOLDE

La subvention ne peut être versée en totalité qu'après justification par le bénéficiaire de l'achèvement et du paiement complet de l'action subventionnée.

Le versement du solde est subordonné à la production du compte rendu financier de l'action spécifique subventionnée.

Ce document comporte la signature du représentant légal du bénéficiaire et par le comptable, expert comptable ou commissaire aux comptes, le cas échéant et si l'organisme en est doté.

ARTICLE 3.3 : REVISION DU MONTANT SUBVENTIONNE

Dans le cas où la dépense réelle engagée par le bénéficiaire s'avère inférieure au montant total initialement prévu, la subvention régionale attribuée peut-être révisée en proportion du niveau d'exécution constaté, par application du taux indiqué à l'article 1 de la présente convention. Elle fait l'objet d'un versement au prorata de la dépense réalisée, effectivement justifiée, voire d'un reversement à la Région en cas de trop perçu.

Les avances perçues par le bénéficiaire et pour lesquelles ce dernier n'a pas produit les pièces justificatives mentionnées au 3.2.3 (versement du solde) dans le délai de 3 années indiqué à l'article 3.1 de la présente convention donnent lieu à l'émission d'un titre de recettes par la Région.

ARTICLE 3.4 : ELIGIBILITE DES DEPENSES SUBVENTIONNABLES

Les dépenses subventionnables sont prises en compte à partir du XX/XX/XXXX et jusqu'à la date de la demande de versement du solde ou jusqu'à la date d'application des règles de caducité de la subvention figurant à l'article 3.1 de la présente convention.

ARTICLE 4 : DATE D'EFFET ET DUREE DE LA CONVENTION

La présente convention prend effet à compter de la date d'attribution par l'assemblée régionale de la subvention au bénéficiaire, à savoir le

Elle prend fin lors du versement du solde de la subvention ou à défaut, à la date d'application des règles de caducité de la subvention figurant à l'article 3.1 de la présente convention.

ARTICLE 5 : RESILIATION DE LA CONVENTION

La Région peut prononcer la résiliation de la présente convention pour motif d'intérêt général. Cette résiliation prend effet au terme du délai, qui ne peut être inférieur à quinze jours, indiqué par la décision notifiée par courrier envoyé en recommandé avec demande d'avis de réception postal par la Région.

La Région peut en outre prononcer la résiliation en cas d'inexécution d'une ou plusieurs de ses obligations par le bénéficiaire de l'aide régionale. Dans ce cas, la Région adresse au bénéficiaire une mise en demeure de remplir les obligations inexécutées dans un délai fixé. Si, au terme de ce délai, les obligations mentionnées dans la mise en demeure restent en tout ou partie inexécutées, la Région adresse au bénéficiaire la décision de résiliation. Cette décision prend effet à la date de réception de la lettre recommandée avec avis de réception notifiant la décision, sauf s'il en est disposé autrement par cette décision.

Dans tous les cas, les parties sont tenues d'exécuter les obligations résultant de la présente convention jusqu'à la date de prise d'effet de la résiliation. La résiliation prononcée en application du présent article n'ouvre droit à aucune indemnisation du bénéficiaire par la Région.

La résiliation de la convention implique la réalisation d'un arrêté définitif des comptes, et la restitution de tout ou partie de la subvention versée par la Région.

ARTICLE 6 : RESTITUTION DE LA SUBVENTION

La Région se réserve le droit d'exiger la restitution de tout ou partie de la subvention versée au regard de la qualité des actions réalisées.
La Région se réserve le droit d'exiger la restitution de l'intégralité de la subvention versée en cas d'absence de production par le bénéficiaire du compte rendu financier de l'action subventionnée.

Avant toute demande de restitution de tout ou partie de la subvention, le bénéficiaire est invité à présenter ses observations écrites sur les conditions d'exécution du projet subventionné et le cas échéant, sur sa demande, ses observations orales dans un délai de quinze jours.

Tous les frais engagés par la Région pour recouvrer les sommes dues par le bénéficiaire sont à la charge de ce dernier.

ARTICLE 7 : MODIFICATION DE LA CONVENTION

Toute modification de la convention fait l'objet d'un avenant dont la signature est autorisée par l'assemblée délibérante régionale.

ARTICLE 8 : PIECES CONTRACTUELLES

Les pièces contractuelles comprennent la convention proprement dite et l'annexe dénommée « fiche projet » adoptée par délibération N° CP XX du .

Fait à Paris en 2 exemplaires originaux

Le

Le Président
du Conseil Régional d'Île-de-France

Le

Le bénéficiaire

ANNEXE 3 A LA DELIBERATION : FICHES PROJETS

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 14013888

Commission Permanente du 17 octobre 2014

Objet : CHANTIER ECOLE BATIMENT SECOND OEUVRE PARIS SACLAY

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Chantier école	61 515,36 €	89,41 %	55 000,00 €
	Montant Total de la subvention		55 000,00 €

Imputation budgétaire : 931-11-65738-111005-400
11100502- Mesures d'accompagnement et d'insertion territorialisées

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : ATOUT PLIE NORD OUEST 91
Adresse administrative : 2 BIS RUE LEON BLUM
91120 PALAISEAU
Statut Juridique : Association
Représentant : Madame Martine KOECHLIN-CAMBER, Présidente

Objet : Favoriser le retour à l'emploi des personnes les plus en difficulté, gérer le plan local pour l'insertion et l'emploi sur le territoire des communes ou établissements publics de coopération intercommunale qui ont signé un protocole d'accord pour la mise en oeuvre ; gérer le Plan Local Pluriannuel pour l'Insertion et l'Emploi "Atout P.L.I.E. (Nord-Ouest 91)", soit : mobiliser et articuler les moyens et compétences, afin de coordonner et gérer la mise en oeuvre du plan local pour l'insertion et l'emploi défini par voie du protocole pluriannuel, assurer la coordination des actions concernant l'insertion sociale et professionnelle, assurer la gestion financière, assurer la gestion administrative ; donner à se membres, à l'échelle de sa compétence territoriale, les moyens d'une politique cohérente qui articule la formation, l'accompagnement social et l'emploi par le biais d'actions et de dispositions favorisant l'insertion sociale et professionnelle des populations les plus démunies.

Date de publication au JO : 11 décembre 2009

N° SIRET : 41525552000025

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Chantier école
Rapport Cadre : CR41-13 du 20/06/2013

Date prévisionnelle de début de projet : 17 octobre 2014
Date prévisionnelle de fin de projet : 30 juin 2016
Démarrage anticipé de projet : Non

Objectifs :

Face au développement du plateau de Saclay, aux perspectives d'emplois créés par celui-ci et face aux tensions du marché de l'emploi, notamment dans le secteur du bâtiment second-œuvre, seule une promotion des métiers pratiqués permettrait (après formation) de satisfaire les offres d'emploi générées par les clauses sociales.
En effet, sur le Plateau de Saclay, à ce jour, plus de 200 000 heures d'insertion sont prévues dans le cadre de la construction du centre de recherche et de formation EDF notamment, l'implantation de grandes écoles comme Centrale, l'aménagement de parcs d'activités…

Un des enjeux du territoire est d'optimiser les retombées positives du vaste projet d'aménagement du Plateau de Saclay sur l'emploi local et notamment la création d'activités et d'emplois à destination des publics en parcours d'insertion professionnelle.

Ce chantier école est une première étape qui sera le point de départ d'un projet plus ambitieux de création à moyen-terme d'un plateau technique permanent porté par l'Ecole Polytechnique, et soutenu par les agglomérations impactées par le développement du Plateau de Saclay : la CAPS et l'agglomération d'Europ'essonne. Ce projet permettrait de mettre en place, localement, les moyens de former en entrée/sortie permanente des stagiaires en bâtiment second-œuvre, sur un territoire en pleine évolution.

Ce chantier école doit permettre à des publics éloignés de l'emploi de bénéficier d'une insertion professionnelle, prioritairement en lien avec des secteurs professionnels présentant des besoins en compétences avérés, dont celui du bâtiment second-œuvre, et en lien avec les projets des personnes retenues sur l'action.

Pour les personnes stagiaires, cette action aura les objectifs suivants :
- Mise en situation de travail
- Travailler en équipe, à des heures fixes
- Travailler sur les "freins sociaux"
- Réaliser des travaux d'utilité collective et visibles pour tous
- Favoriser une démarche éducative permettant de développer des capacités d'autonomie et d'initiative
- Travailler sur l'orientation professionnelle et découvrir les savoir-faire locaux
- Définir ou préciser un projet professionnel
- Permettre "d'élever" les personnes en qualification pour faciliter l'accès à l'emploi
- Permettre d'accéder directement à un emploi
- Préparer les personnes vers une sortie en formation qualifiante
- Susciter des synergies entre Jeunes Polytechniciens et stagiaires du chantier-école.

Description :

Les travaux, supports techniques à ce chantier-école, auront lieu dans l'enceinte de l'Ecole Polytechnique, emblème du Plateau de Saclay. L'Ecole Polytechnique, établissement public à caractère administratif, souhaite s'engager dans ce projet d'innovation sociale au cœur du plateau de Saclay dans une logique de participation et d'ouverture tout en s'appuyant sur des projets internes de création, remise en état et aux normes d'espaces collectifs et publics de l'Ecole à destination des étudiants, associations, acteurs du territoire. L'atout technique majeur de ce support de production est la diversité des travaux à réaliser :
- remise en état de plusieurs salles de cours nécessitant des travaux de revêtements de murs, d'électricité, de faux-plafonds, etc ;
- remise en état d'une partie du salon d'honneur de l'Ecole nécessitant principalement des travaux d'enduit, de peinture ;
- remise en état de l'ensemble des sanitaires du Grand Hall de l'Ecole polytechnique permettant aux stagiaires de se former à la plomberie ;

- remise en état d'escaliers extérieurs permettant aux stagiaires la réalisation de travaux de maçonnerie, de revêtements de sols extérieurs ;
- réalisation de la peinture sur ferraille de tout le Grand Hall de Polytechnique (lieu utilisé par de nombreux acteurs du territoire pour la mise en place d'évènements publics locaux) ;
- vitrification des parquets de l'Ecole ;
- remise en état des faux-plafonds de nombreux couloirs de l'Ecole.

D'autres travaux pourront être identifiés au cours du chantier école du fait de l'ampleur des bâtiments de l'Ecole Polytechnique.

D'autre part, les travaux réalisés dans ce lieu d'exception seront valorisés dans le cadre d'une exposition photos valorisant le parcours des participants ; les étudiants polytechniciens seront associés à ce projet de valorisation de l'opération. Cette exposition photo sera mise en place sur le site, et permettra d'organiser un évènement rendant visible l'engagement et les réalisations du groupe.

Moyens mis en œuvre :

Durée globale prévisionnelle : 876 heures .
A titre indicatif, les apprentissages en situation de chantier représentent 540 heures et l'immersion en entreprise 140 heures.

Opérateur:

L'opérateur doit être sélectionné après mise en concurrence.

Formation:

Cette formation dans le cadre du chantier école, dispensée en référence aux modules du titre d'Agent d'entretien du bâtiment de niveau V, abordera les contenus de 5 certificats de compétences rattachés à ce titre :

1 - Réaliser les travaux d'entretien et d'aménagement sur l'enveloppe intérieure d'un bâtiment ;
2 - Réaliser les travaux d'entretien et d'aménagement sur une installation électrique domestique ;
3 - Réaliser les travaux d'entretien et d'aménagement sur une installation sanitaire ;
4 - Réaliser les travaux d'entretien et d'aménagement avec des produits de finition ;
5 – Réaliser les travaux d'entretien et d'aménagement des revêtements de sols.

Coordination du projet:

3 comités de pilotage se réuniront pendant la durée du chantier (démarrage, milieu et issue de chantier école). Le comité de pilotage sera composé du Conseil Régional, de l'organisme de formation, des représentants de l'Ecole Polytechnique, de La Communauté d'Agglomération du Plateau de Saclay (CAPS), des Services emploi des communes adhérentes au PLIE, des Missions Locales, du Réseau Local d'Appui (RLA), du Pôle Emploi et d'Atout PLIE (Nord-Ouest 91). Atout PLIE co-animera le comité avec l'organisme de formation et transmettra l'ensemble des informations relatives au déroulement du chantier aux partenaires.

Des comités de suivi seront également mis en place par Atout PLIE en lien étroit avec l'organisme de formation en direction de l'ensemble des prescripteurs pour faire le point sur les avancées des stagiaires.

Evaluation:

La Région est présente à chaque étape de la mise en œuvre de l'opération, ce qui contribue à son

évaluation et son suivi au fil de l'eau. En outre, le porteur de l'action, en collaboration avec l'ensemble des partenaires, s'engage à réaliser une évaluation de l'opération sur la base d'indicateurs tant quantitatifs que qualitatifs portant notamment sur :

- le profil des candidat-e-s retenu-e-s (âge, sexe, niveau, secteur de formation, parcours professionnel, liens avec le cursus chantier école) ;
- le taux de sorties positives (accès à un emploi ou une formation) ;
- l'impact de l'opération tant sur le parcours des stagiaires que sur le territoire et ses habitants.
- les immersions en entreprise (nombre de stages, secteurs des entreprises, suivi, …) ;
- le taux de réalisation et la qualité de la production collective

Un regard particulier sera aussi posé sur les freins que le chantier école a permis de lever, sur les solutions qui auront pu être trouvées, et sur les certifications partielles obtenues.

Partenariats:

- L'organisme de formation qui sera retenu suite à l'instruction relative à l'appel d'offres diffusé par Atout PLIE Nord-Ouest 91 et à la mise en concurrence,
- L'Ecole Polytechnique et l'association des étudiants de Polytechnique,
- La Fédération Française du Bâtiment de l'Essonne,
- Un réseau de 20 entreprises Bâtiment locales,
- La Communauté d'agglomération du Plateau de Saclay,
- La Communauté d'agglomération d'Europ'essonne,
- La Communauté de communes du Pays de Limours,
- Les Pôles emploi des Ulis, Palaiseau, Longjumeau, Arpajon et Dourdan,
- Les missions locales du territoire d'Atout PLIE,
- Les responsables des services emploi et des délégations emploi des agglomérations relatives aux 39 communes du territoire d'Atout PLIE,
- Les Réseaux locaux d'appui, les Maisons des Solidarités, les Centres Communaux d'Action sociale,
- La région IDF,
- La DIRECCTE,
- Les Clubs de prévention,
- Les responsables Politique de la ville des communes adhérentes,
- L'ensemble des prescripteurs de publics, notamment les référents de parcours PLIE.

Intérêt régional :
Cette opération permettra l'insertion professionnelle de 12 jeunes et adultes du territoire dans les métiers du bâtiment.

Public(s) cible(s) :
En termes de pré-requis, les candidats à l'intégration au chantier école auront défini une orientation professionnelle en lien avec les métiers du bâtiment et de ses métiers périphériques. A ce titre, ils s'assureront de ne pas avoir de contre-indication médicale.

Le niveau de formation initiale de la majeure partie des candidats ne devra pas excéder le niveau V.
Néanmoins, une recevabilité reste possible pour des personnes bénéficiant d'un niveau de formation initiale supérieur à celui-ci, dont la situation présente, a priori, un handicap pour accéder à l'emploi : diplôme ou titre non reconnus en France, expérience à l'étranger restant à valoriser, longue inactivité, absence de qualification dans le métier cible, etc.

Localisation géographique :

- PALAISEAU

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme ne récupère pas la TVA**.**

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2014

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Frais pédagogiques	54 585,60	49,88%
Matériel et fournitures pédagogiques	1 500,00	1,37%
Frais de fonctionnement	700,00	0,64%
Frais administratifs et gestion des dossiers de rémunération	4 729,76	4,32%
Ingénierie et coordination (non éligible)	2 062,12	1,88%
Matériel et matériaux nécessaire à la réalisation (non éligible)	30 000,00	27,41%
Equipements des stagiaires (non éligible)	2 100,00	1,92%
Frais de repas des stagiaires (non éligible)	5 760,00	5,26%
Frais réalisation exposition photos (non éligible)	5 000,00	4,57%
Mise à disposition gratuite de biens et prestations (non éligible)	3 000,00	2,74%
Total	109 437,48	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Région Ile-de-France	55 000,00	50,26%
Fonds européens	6 577,48	6,01%
Fondation Polytechnique	2 000,00	1,83%
Ecole Polytechnique	42 860,00	39,16%
Contributions volontaires en nature (mise à disposition de salles de cours et de vestiaires) par l'Ecole Polytechnique	3 000,00	2,74%
Total	109 437,48	100,00%

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2015	25 000,00 €
2016	30 000,00 €

ANTERIORITE DES FINANCEMENTS PUBLICS

Antériorité du soutien régional *(informations en cours de consolidation)* :

Année	Dispositif d'aide	Montant voté
2011	Chantier école	40 384,37 €
2012	Chantier école	97 817,75 €
2013	Action d'initiative territoriale en faveur de l'emploi	138 823,98 €
	Montant total	277 026,10 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 14013890

Commission Permanente du 17 octobre 2014

Objet : AMENAGEMENT PAYSAGER SUR LES ESPACES PUBLICS DE LA GRANDE BORNE

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Chantier école	50 000,00 €	100,00 %	50 000,00 €
	Montant Total de la subvention		50 000,00 €

Imputation budgétaire : 931-11-65738-111005-400
11100502- Mesures d'accompagnement et d'insertion territorialisées

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION LES LACS DE L'ESSONNE
Adresse administrative : 52 AVENUE DU PRESIDENT KENNEDY 91170 VIRY-CHATILLON
Statut Juridique : Communauté d'Agglomération
Représentant : Monsieur Laurent SAUERBACH, Président

N° SIRET : 24910057900013

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Chantier école
Rapport Cadre : CR41-13 du 20/06/2013

Date prévisionnelle de début de projet : 17 octobre 2014
Date prévisionnelle de fin de projet : 30 juin 2016
Démarrage anticipé de projet : Non

Objectifs :

Dans la continuité du premier chantier école soutenu par la Région Ile-de-France (délibération N° CP 14-003 du 30 janvier 2014), ce chantier école « Aménagement Paysager sur les espaces publics de la Grande Borne » a pour objectif de :

- Insérer des personnes en rupture sociale et professionnelle en les initiant aux pratiques professionnelles, en leur prodiguant un enseignement adapté et en leur offrant l'occasion d'exprimer leurs capacités professionnelles,
- Permettre aux stagiaires de découvrir le domaine des espaces verts et le métier d'Ouvrier Paysager,
- Contribuer à la réhabilitation et à l'aménagement des espaces publics de la Grande Borne (notamment entretien, aménagement des espaces verts,…), participer au processus de transformation de ce quartier,
- Embellir les espaces publics, notamment par la pose et la restauration d'œuvres en mosaïque.

Description :

Dans le cadre du projet de rénovation urbaine, ce chantier école porte sur la conception de nouveaux espaces paysagers, dans la continuité des réalisations conçues lors du premier chantier. Sont ainsi proposés les travaux suivants:

- travaux d'embellissement en mosaïque sur plusieurs quartiers (la fresque en mosaïque sur le mur dégradé dans la Grande Borne, réhabilitation d'une sous – station dans la Zone des Radars),
- poursuite de l'aménagement et entretien du jardin Mandela,
- entretien du jardin de l'Ellipse (jardin participatif),
- entretien des espaces verts dans les écoles, crèches de la Grande Borne,
- aménagement du jardin du CVS de Grigny (Centre de Vie Social),
- intervention de réhabilitation de l'axe du Méridien, muret d'ardoise de 200 mètres de long dont l'extrémité nord est occupée par un obélisque de marbre réalisé à la création de la cité de la Grande Borne et actuellement très dégradé,
- aménagement de la plaine centrale (aménagement paysager, chemins, aires de jeux).

Moyens mis en œuvre :

Durée globale prévisionnelle : 817 heures (sur une durée de 6 mois).
A titre indicatif, les apprentissages en situation de chantier représentent 450 heures et l'immersion en entreprise 105 heures.

Opérateur:

Centre de Formation et Professionnalisation (CFP) des Lacs de l'Essonne (91 - GRIGNY)

Formation:

Après une phase de mise à niveau en français et en mathématique, et parallèlement à un accompagnement socio-professionnel renforcé, les stagiaires participeront aux modules suivants:

1. Entretenir un espace ornemental : identification des végétaux et de leur état sanitaire, taille des arbres et arbustes, stratégies culturales et apports nécessaires au développement des végétaux d'ornement...

2. Planter et engazonner un espace vert :préparation du sol, amendement et apports d'engrais, pose de pas japonais...

3. Poser, entretenir circulations, dallages, pavages et équipements d'espaces verts : terrassement, pose et assemblage de système d'arrosage automatique...

4. Installer des ouvrages décoratifs pour l'embellissement des espaces : installation d'œuvres décoratives sur supports muraux, sols, mobiliers en mosaïque

Ainsi l'objectif de ce programme est à la fois d'acquérir les compétences, connaissances, gestes techniques relatifs au métier d'ouvrier paysager en vue de passer le Titre professionnel niveau V Ouvrier du paysage et le certiphyto, mais aussi d'accompagner les stagiaires à entrer ou entrer de nouveau dans la vie active en levant les freins à l'employabilité (logement , transports…).

Coordination du projet:

- La CALE : est le maitre d'ouvrage des travaux du Chantier école, passe les commandes, pilote les réalisations avec le service de l'entretien et de l'espace public.
- Les Structures Emplois de la CALE et du territoire (Missions locale, PLIE Nord Essonne, Pôle Emploi).

La Direction de l'emploi de la CALE informe les partenaires (Missions locales…), oriente des candidats, assure le suivi des stagiaires.
- Le service technique de la CALE : met à disposition les terrains, certains équipements, assure le suivi et l'avancée des chantiers, contrôle les réalisations, supervise. Le service technique des espaces verts travaille en étroite collaboration avec le formateur technique.
- Le centre de formation : assure la formation technique professionnalisante et l'accompagnement socio professionnel
- Le CRP de Syllerie : centre certificateur du Titre Professionnel de niveau 5.

Evaluation:

La Région est présente à chaque étape de la mise en œuvre de l'opération, ce qui contribue à son évaluation et son suivi au fil de l'eau. En outre, le porteur de l'action, en collaboration avec l'ensemble des partenaires, s'engage à réaliser une évaluation de l'opération sur la base d'indicateurs tant quantitatifs que qualitatifs portant notamment sur :
- le recrutement des candidat-e-s, le profil des candidat-e-s retenu-e-s (âge, sexe, niveau, secteur de formation, parcours professionnel, liens avec le cursus chantier école) ;
- le taux de sorties positives par type de suites de parcours (accès à un emploi ou une formation) ;
- l'impact du projet global sur les progressions et la posture des stagiaires
- l'impact du chantier sur le territoire, les administrés et le maillage partenarial.

Partenariats:

-Le service technique des espaces verts de la CALE : La direction des travaux sur l'espace public / Direction de l'entretien de l'espace public – commande et supervision des aménagements et entretiens des espaces verts,
-le service du PRU (Projet de rénovation Urbaine) : en charge des projets de rénovation, d'aménagement,
-les structures emplois du territoire : orientation, suivi des candidats,
-L'OPIEVOY (Bailleur) : commande des embellissements en mosaïque
-le CFP : centre de formation, outil de formation privilégié sur la CALE,
-Forzen : centre certificateur du SST et Gestes et Postures
-Fredon : centre certificateur du certiphyto
-Le CRP de Syllerie (91) : centre de certificateur du TP
-Guillebert : fournisseur pour l'outillage, les EPI en espaces verts.
-Les compagnons du devoir : Institut des Métiers du Jardin et du Paysage
-La MIRE de la CALE : La Mission Relation Entreprises aide à la recherche d'entreprises paysagers dans le cadre du stage.

Intérêt régional :

Ce projet favorisera l'insertion professionnelle durable de Francilien-ne-s en difficulté d'accès à l'emploi dans le domaine de l'aménagement et de l'entretien paysagers et participera au processus de renovation urbaine du quartier de la Grande Borne.

Il est mis en œuvre sur un territoire qui fait l'objet d'un Pacte pour le développement des territoires, le Pacte des Lacs de l'Essonne, et est porté par la structure porteuse de ce Pacte.

Public(s) cible(s) :

Nombre de stagiaires : 12

-Personnes en recherche d'emploi (+ de 18 ans), réfractaires à l'enseignement traditionnel

- Pré requis : Niveau 5 / infra 5 – maitrise de la lecture / écriture et des 4 opérations.
- Parcours : En recherche d'emploi et ayant un projet professionnel validé dans le domaine des espaces verts.

Localisation géographique :

- GRIGNY

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme ne récupère pas la TVA**.**

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2014

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Frais pédagogiques	37 200,00	47,21%
Matériel et fournitures pédagogiques	4 500,00	5,71%
Frais de fonctionnement	4 800,00	6,09%
Frais administratifs et gestion des dossiers de rémunération	3 500,00	4,44%
Ingénierie et coordination (non éligible)	16 800,00	21,32%
Matériel, matériaux et équipements nécessaires à la réalisation (non éligible)	12 000,00	15,23%
Total	78 800,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Autofinancement	10 000,00	12,69%
Région Ile-de-France	50 000,00	63,45%
Fondations (Art Tutti et Opievoy)	8 800,00	11,17%
Autres (entreprise Geneton)	10 000,00	12,69%
Total	78 800,00	100,00%

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2015	35 000,00 €
2016	15 000,00 €

ANTERIORITE DES FINANCEMENTS PUBLICS

Antériorité du soutien régional *(informations en cours de consolidation)* :

Année	Dispositif d'aide	Montant voté
2011	Soutien régional à des projets d'information sur l'emploi	20 000,00 €
2011	Politique de l'eau-Investissement	165 925,00 €
2011	Pactes pour l'emploi, la formation et le développement économique - Action innovante	27 500,00 €
2012	Soutien régional à des projets d'information sur l'emploi	9 500,00 €
2012	Politique de l'eau-Investissement	218 720,00 €
2013	CR09-11 Habitat privé : ingénierie	41 200,00 €

2013	Sensibilisation à l'ESS et à l'Innovation Sociale	50 000,00 €
2013	Financement des dossiers PRU et OPI	1 789 472,00 €
2013	Soutien régional à des projets d'information sur l'emploi	5 000,00 €
2014	Chantier école	35 775,00 €
2014	Financement des dossiers PRU et OPI	2 144 405,00 €
2014	Animation et ccordination du Pacte pour le développement du territoire	25 000,00 €
	Montant total	4 532 497,00 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 14013894

Commission Permanente du 17 octobre 2014

Objet : CHANTIER ECOLE EN PRODUCTION CULINAIRE

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Chantier école	46 196,39 €	80,00 %	36 957,11 €
	Montant Total de la subvention		36 957,11 €

Imputation budgétaire : 931-11-65738-111005-400
11100502- Mesures d'accompagnement et d'insertion territorialisées

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : MIVE MISSION INTERCOMMUNALE VERS L'EMPLOI
Adresse administrative : 4 BIS BOULEVARD CRETE
91100 CORBEIL ESSONNES
Statut Juridique : Association
Représentant : Monsieur SERGE DASSAULT, Président

Objet : Aider les jeunes de 16 à 25 ans à résoudre l'ensemble des problèmes que pose leur insertion sociale et professionnelle en assurant des fonctions d'accueil, d'information, d'orientation et d'accompagnement. Elle favorise la concertation entre les différents partenaires en vue de renforcer ou compléter les actions d'insertion conduites par ceux-ci, et contribue à l'élaboration et à la mise en oeuvre, dans sa zone de compétence, d'une politique locale concertée d'insertion sociale professionnel des jeunes.

Date de publication au JO : 10 novembre 2012

N° SIRET : 41004816900040

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Chantier école
Rapport Cadre : CR41-13 du 20/06/2013

Date prévisionnelle de début de projet : 17 octobre 2014
Date prévisionnelle de fin de projet : 30 juin 2016
Démarrage anticipé de projet : Non

Objectifs :

Ce chantier école en production culinaire est le fruit d'un partenariat entre la MJC Fernand Léger et la mission intercommunale vers l'emploi (MIVE) de Corbeil Essonne, qui, face aux demandes croissantes de main-d'œuvre dans le secteur de la restauration sur leur territoire, ont pour objectif de développer cette

filière.

L'objectif de ce chantier école en production culinaire est de permettre aux bénéficiaires d'être dans une démarche de formation alternative, complétée par des périodes d'immersion en entreprise et un accompagnement socio-professionnel personnalisé, mais aussi de faire découvrir au public de la MIVE les activités de la MJC, en invitant ceux-ci à venir à la MJC déguster gratuitement les productions culinaires des stagiaires.

Les résultats attendus à l'issue de ce chantier école en production culinaire sont de permettre aux stagiaires de progresser dans leur insertion professionnelle, que ce soit par :
- la signature d'un contrat de travail durable (en CDI ou CDD d'une durée supérieure ou égale à 6 mois), en alternance ou non,
- l'accès à une formation qualifiante ou certifiante,
- une progression individuelle, par une montée en compétence, l'identification de freins à l'emploi, la résolution de problématiques spécifiques, …

Description :

Les stagiaires réaliseront des repas dans la MJC de Corbeil-Essonnes, qui met à disposition une cuisine professionnelle entièrement rénovée. Ces repas seront dégustés par les stagiaires eux-mêmes, mais aussi par les stagiaires des autres dispositifs de formation de la MIVE. Il s'agira de s'approcher au plus près de la réalité d'une Unité de production.

Moyens mis en œuvre :

Durée globale prévisionnelle : 677 heures à raison de 30 à 31 heures par semaine.
A titre indicatif, les apprentissages en situation de chantier représentent 393 heures et l'immersion en entreprise 175 heures.

Opérateur :

L'opérateur est le CEFOP (91 - BRUNOY)

Formation:

Les stagiaires seront formés à :
- Réaliser des préparations culinaires froides et chaudes
- Produire des grillades simples et des préparations des garnitures d'accompagnement
- Préparer et dresser des hors d'œuvres et des desserts en respectant des consignes, en valorisant les différentes gammes de produits utilisés et en effectuant la remise en température des plats cuisinés à l'avance conformément à la réglementation
- Distribuer les productions culinaires à table ou aux différents comptoirs de restauration commerciale ou sociale, en étant à l'écoute de la clientèle
- Réaliser des encaissements de plateaux repas
- Débarrasser les plateaux repas en salle de self-service
- Réaliser les plonges batterie et vaisselle
- Respecter les normes d'hygiène et de sécurité, notamment appliquer les procédures selon la méthode HACCP.

Parallèlement, en liaison avec la progression de la production, des modules de technologie, d'hygiène et de gestions sont planifiés.
Un module de Techniques de recherche d'emploi est programmé avec pour objectif que chaque stagiaire réalise 2 stages en entreprise (2 semaines +3 semaines) et accède à un emploi (remplacement d'été,

etc…).
Une permanence d'accompagnement social permet de suivre les stagiaires individuellement et de les aider dans leurs démarches personnelles et professionnelles, afin de lever les freins à l'accès à l'emploi.
Les stagiaires passeront le Titre d'agent de Restauration.

Coordination du projet:

3 comités de pilotage réuniront l'ensemble des partenaires opérationnels et financeurs du projet. Des comités techniques de suivi réunissant l'ensemble des partenaires opérationnels du chantier se dérouleront durant toute la durée du chantier selon un rythme de rencontre mensuel, soit 5 comités.

Evaluation:

La Région est présente à chaque étape de la mise en œuvre de l'opération, ce qui contribue à son évaluation et son suivi au fil de l'eau. En outre, le porteur de l'action, en collaboration avec l'ensemble des partenaires, s'engage à réaliser une évaluation de l'opération sur la base d'indicateurs tant quantitatifs que qualitatifs portant notamment sur :
- le profil des candidat-e-s retenu-e-s (âge, sexe, niveau, secteur de formation, parcours professionnel, liens avec le cursus chantier école) ;
- le taux de sorties positives (accès à un emploi ou une formation) ;
- l'impact de l'opération tant sur le parcours des stagiaires que sur le territoire et ses habitants.
- les immersions en entreprise (nombre de stages, secteurs des entreprises, suivi, …) ;
- le taux de réalisation et la qualité de la production collective.

Partenariats:

- La MJC Fernand Léger : Mise à disposition d'une cuisine professionnelle d'application lors des phases théoriques d'apprentissage.
- Le CEFOP : Centre de formation qui assurera la partie pédagogique
- Les partenaires prescripteurs : en plus de la MIVE, le PLIE, les agences locales de Pôle emploi, CAP Emploi.

Intérêt régional :

Cette opération permettra l'insertion professionnelle de 14 jeunes et adultes du territoire dans les métiers de la restauration.

Public(s) cible(s) :

Nombre de stagiaires : 14
Conditions : avoir un projet professionnel dans le secteur de la restauration ou ne pas avoir de projet fixe,
Orientation par les différents prescripteurs du territoire qui sont le PLIE, le POLE EMPLOI, L'espace emploi insertion, la MJC, la CAF, la Maison Des Solidarités, et surtout les conseillers professionnels de la MIVE.

Prérequis :
- Maîtrise de l'écrit et l'oral en français ;
- Les bases des 4 opérations permettant d'adapter des fiches techniques, d'utiliser les proportions et de respecter les grammages ;
- Etre intéressé par les métiers de service, de production et de distribution des plats ;
- Accepter de réaliser les tâches d'accueil, de distribution, de production culinaire, de nettoyage et rangement des matériels et mobiliers ;
- Etre apte physiquement pour ces tâches qui nécessitent la station debout et le portage de matériels et marchandises parfois lourds. Un avis médical sera nécessaire ;

- Etre disponible selon les horaires de la formation, en général sur une amplitude s'étendant de 8h30 à 18 h. Une disponibilité exceptionnelle le soir pourra être planifiée.

Localisation géographique :

- CORBEIL-ESSONNES

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme ne récupère pas la TVA**.**

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2014

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Frais pédagogiques	30 131,12	47,15%
Matériel et fournitures pédagogiques dont matières premières alimentaires	2 000,00	3,13%
Frais administratifs et gestion des dossiers de rémunération	14 065,27	22,01%
Ingénierie et coordination (non éligible)	4 887,00	7,65%
Matériels, produits d'entretien nécessaires à la réalisation collective (non éligible)	692,98	1,08%
Matières premières alimentaires nécessaires à la réalisation collective (non éligible)	9 879,00	15,46%
Location de véhicule (non éligible)	2 250,00	3,52%
Total	63 905,37	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Etat. Aide au poste emploi d'avenir (Direccte)	86,00	0,13%
Région Ile-de-France	36 957,11	57,83%
Communauté d'Agglomération Seine-Essonne	4 887,00	7,65%
Fonds de dotation pour la formation	21 975,26	34,39%
Total	63 905,37	100,00%

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2015	16 957,11 €
2016	20 000,00 €

ANTERIORITE DES FINANCEMENTS PUBLICS

Antériorité du soutien régional *(informations en cours de consolidation)* :

Année	Dispositif d'aide	Montant voté
2011	Campagne d'informatisation	9 179,52 €
	Montant total	9 179,52 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 14013895

Commission Permanente du 17 octobre 2014

Objet : METIERS DE LA FINITION: PEINTURE, REVETEMENT DE SOLS ET ISOLATION

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Chantier école	77 645,00 €	69,96 %	54 320,00 €
	Montant Total de la subvention		54 320,00 €

Imputation budgétaire : 931-11-65738-111005-400
11100502- Mesures d'accompagnement et d'insertion territorialisées

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : ASSOCIATION MODE D'EMPLOI
Adresse administrative : 7 RUE DE LA LIBERTE
93500 PANTIN
Statut Juridique : Association
Représentant : Monsieur Rida BENNEDJIMA, Président

Objet : Fédérer et mettre en cohérence l'ensemble des moyens existants sur le territoire de Pantin, les Lilas, le Prés Saint Gervais, afin de favoriser l'accès et le retour à l'emploi des personnes les plus en difficulté, jeunes ou adultes; elle poursuit l'insertion sociale économique de ces populations en veillant à assurer un emploi d'insertion qualifiant, une formation adaptée, un accompagnement social et professionnel individualisé, un accès à l'emploi durable.

N° SIRET : 49043991600019

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Chantier école
Rapport Cadre : CR41-13 du 20/06/2013

Date prévisionnelle de début de projet : 17 octobre 2014
Date prévisionnelle de fin de projet : 30 juin 2016
Démarrage anticipé de projet : Non

Objectifs :

Ce chantier école a pour objectif de favoriser l'insertion sociale et professionnelle de personnes en recherche d'emploi, en leur offrant une période de structuration et d'orientation pré qualifiante par le biais de travaux de peinture, revêtement de sols et d'isolation.
Il vise aussi à favoriser la mobilité internationale, puisqu'il sera proposé aux stagiaires, dans le cadre du chantier, d'aller onze jours en Italie découvrir des techniques spécifiques de peinture.

Description :

Ce chantier a la particularité d'avoir plusieurs supports.

Les stagiaires réhabiliteront :
- un local attribué à l'Association Pas si loin, afin d'établir un café culturel. L'Association Pas si Loin a pour objet la création et l'ouverture d'un espace de rencontres et d'échanges solidaires entre tous les habitants du quartier des Quatre-Chemins et d'ailleurs, qui favorise les métissages sociaux et culturels, mais aussi la mixité des âges et des genres permettant ainsi de créer du lien social entre les différents acteurs du quartier. Cependant, si ce lieu est parfait d'un point de vue technique pour l'apprentissage de techniques, il est trop petit pour accueillir l'ensemble des stagiaires sur la durée d'un chantier école.
- une salle qui a vocation à devenir une salle de conférence pour la SCIC le Relais. Le Relais est une entreprise d'insertion qui s'est transformée d'association loi 1901 en Société Coopérative d'Intérêt Collectif depuis fin 2011.

Enfin, une formation de perfectionnement de 10 jours aura lieu à Arezzo, en Italie, dans le cadre du dispositif Mobil'Access.

Moyens mis en œuvre :

Durée globale prévisionnelle : 732 heures
A titre indicatif, les apprentissages en situation de chantier représentent 520 heures et l'immersion en entreprise 140 heures.

Opérateur :

L'opérateur doit être sélectionné dans le cadre d'un marché public.

Formation :

Le déroulé de la formation sera cadré de la manière suivante, durant 24 semaines :

Phase 1 : Découverte théorique du métier - Organisation du chantier
Phase 2 : Chantier école dominante Isolation
Phase 3 : Chantier école dominante Peinture
Phase 4 : Immersion entreprise : 140 heures
Phase 5 : Chantier école dominante Revêtement de sol
Phase 6 : Bilan
Phase 7 : Perfectionnement de la formation en lien avec de projet de mobilité européenne

Coordination du projet :

La coordination du projet sera assurée par la responsable projets et le chargé de mission clauses d'insertion de l'Association Mode d'Emploi
L'action fera l'objet d'un suivi régulier qui sera réalisé à travers différentes instances.
- Les comités de pilotage :
L'objectif des comités de pilotage sera d'évaluer la mise en œuvre de l'action et de vérifier l'atteinte des objectifs. Ils seront aussi l'occasion de rendre compte au représentant de la Région ainsi qu'aux autres financeurs de la bonne marche de l'opération.
- Les comités de suivi :
Ces rencontres portent essentiellement sur le suivi des stagiaires. Pour assurer une bonne cohérence de l'action, les acteurs qui interviennent doivent travailler en articulation : les référents chargés de l'accompagnement, les formateurs et les entreprises partenaires qui accueilleront les stagiaires.

Evaluation :

La Région est présente à chaque étape de la mise en œuvre de l'opération, ce qui contribue à son évaluation et son suivi au fil de l'eau. En outre, le porteur de l'action, en collaboration avec l'ensemble des partenaires, s'engage à réaliser une évaluation de l'opération sur la base d'indicateurs tant quantitatifs que qualitatifs portant notamment sur :
- le profil des candidat-e-s retenu-e-s (âge, sexe, niveau, secteur de formation, parcours professionnel, liens avec le cursus chantier école) ;
- le taux de sorties positives (accès à un emploi ou une formation) ;
- l'impact de l'opération tant sur le parcours des stagiaires que sur le territoire et ses habitants.
- les immersions en entreprise (nombre de stages, secteurs des entreprises, suivi, …) ;
- le taux de réalisation et la qualité de la production collective
- la mobilisation des habitants sur ce projet,
- l'acquisition des savoirs de base dans les domaines de la peinture, revêtement de sols, isolation
- l'intégration des contraintes d'un chantier
- le développement d'un savoir être en situation de travail
- la sensibilisation au développement durable
- la sensibilisation à l'égalité professionnelle femmes-hommes
- la sensibilisation à la problématique de mobilité

Partenariats:

Le PLIE Mode d'Emploi mobilise les partenaires suivant autour de ce projet :
- Pôle Emploi
- Etat Acsé et délégué du préfet
- Conseil Régional
- Conseil Général
- Communauté d'Agglomération Est Ensemble
- Villes de Pantin, Les Lilas, Le Pré Saint-Gervais
- Mission Locale de la LYR
- Projet de ville RSA de Pantin
- Service Insertion du Pré Saint-Gervais
- Service Insertion des Lilas
- Maisons de l'Emploi d'Est ensemble
- Clubs de Prévention
- Services de Contrôle Judiciaire
- Organisme de formation français : à déterminer après mise en concurrence
- Organisme de formation italien : Centre Formazione Senza Frontiere
- Fédération Française du Bâtiment
- Entreprises des domaines de la peinture, revêtement de sols, isolation
- Maisons de Quartier
- Mobil Access (EIRF)
- Association Pas si Loin
- Le Relais Restauration
- Des entreprises : FLIPO (Pantin), Bât Environnement (VAUJOURS), SMPB (GUIBEVILLE), ORBIS (CHARENTON LE PONT), OMEGA INTERIM (agence d'intérim spécialisée dans la peinture - PARIS) et R Intérim (agence d'intérim également spécialisé dans ce secteur - PARIS).

Intérêt régional :

Cette opération permettra l'insertion professionnelle de 12 jeunes et adultes du territoire.

Elle est mise en œuvre sur un territoire qui est couvert par le Pacte pour le développement des territoires signé avec Est Ensemble.
Elle s'articule avec un autre dispositif régional, Mobil'access.

Public(s) cible(s) :
Nombre de stagiaires : 12 jeunes et adultes en recherche d'emploi.

Ce chantier école s'adresse aux personnes confrontées à des risques d'exclusion et éloignés des réseaux professionnels, jeunes déscolarisés ou demandeurs d'emploi :
- exprimant une motivation pour découvrir concrètement les métiers techniques de la peinture, revêtement de sol et isolation
- acceptant d'orienter leur projet d'avenir et d'insertion professionnelle sur la base d'une qualification dans les métiers de la peinture, revêtement de sol et isolation.

Localisation géographique :
- PANTIN

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme ne récupère pas la TVA**.**

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2014

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Frais pédagogiques	55 000,00	43,27%
Matériel et fournitures pédagogiques	720,00	0,57%
Organisme de formation à l'étranger	6 500,00	5,11%
Mobilité européenne (non éligible,pris en charge par Mobil'Access)	15 425,00	12,13%
Ingénierie et coordination (non éligible)	23 577,18	18,55%
Matériel, matériaux et équipements nécessaires à la réalisation collective (non éligible)	25 890,00	20,37%
Total	127 112,18	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Autofinancement	4 225,00	3,32%
Région Ile-de-France dispositif chantier-école	54 320,00	42,73%
Région Ile-de-France dispositif Mobil'Access	11 200,00	8,81%
Conseil Général de Seine Saint Denis	23 577,18	18,55%
Communauté d'agglomérations Est Ensemble	7 900,00	6,21%
Fondation Saint-Gobain	25 890,00	20,37%
Total	127 112,18	100,00%

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2015	30 000,00 €
2016	24 320,00 €

ANTERIORITE DES FINANCEMENTS PUBLICS

Antériorité du soutien régional *(informations en cours de consolidation)* :

Année	Dispositif d'aide	Montant voté
2011	Lutte contre les discriminations	25 000,00 €
2012	Soutien régional en faveur des Groupements de Créateurs Franciliens et de l'ANGC	94 596,20 €
2012	Chantier école	32 608,00 €
2012	Egalité femmes-hommes	14 603,50 €
2013	Soutien régional en faveur des Groupements de Créateurs Franciliens et de l'ANGC	90 041,00 €
2013	Lutte contre les discriminations	25 000,00 €
2014	Passerelles entreprises	43 966,60 €
2014	Lutte contre les discriminations	14 436,00 €
2014	Action pour l'emploi des publics les plus fragiles	30 000,00 €
2014	Soutien régional en faveur des Groupements de Créateurs Franciliens et de l'ANGC	52 500,00 €
2014	Chantier école	48 700,00 €
	Montant total	471 451,30 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 14013896

Commission Permanente du 17 octobre 2014

Objet : CHANTIER SYNERGIE LOGISTIQUE

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Chantier école	53 400,00 €	100,00 %	53 400,00 €
	Montant Total de la subvention		53 400,00 €

Imputation budgétaire : 931-11-65738-111005-400
11100502- Mesures d'accompagnement et d'insertion territorialisées

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : MISSION LOCALE INTERCOM BORDS MARNE
Adresse administrative : 8 RUE CORLUIS
94170 LE PERREUX S/MARNE
Statut Juridique : Association
Représentant : Monsieur Moncef JENDOUBI, Directeur

Objet : La mission locale méne des actions d'accompagnement des jeunes 16/25 ans déscolarisés en vue de leur insertion socio-professionnelle.

Date de publication au JO : 27 juin 1968

N° SIRET : 37863157600022

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Chantier école
Rapport Cadre : CR41-13 du 20/06/2013

Date prévisionnelle de début de projet : 17 octobre 2014
Date prévisionnelle de fin de projet : 30 juin 2016
Démarrage anticipé de projet : Non

Objectifs :

Ce chantier école est le fruit d'un partenariat entre la Mission Locale des Bords de Marne, le Service Territorial Educatif d'Insertion (STEI) de la Protection Judiciaire de la Jeunesse du Val de Marne, et Emmaüs Synergie.

L'objectif principal du chantier école est de former les stagiaires au poste d'opérateur dans la logistique après une formation courte et concrète, ou de leur permettre d'accéder à une formation certifiante. L'approche pédagogique est basée sur la mise en situation. Les participants bénéficieront de l'utilisation de nombreux plateaux techniques et du travail en groupe de taille restreinte.

L'apprentissage sera également renforcé par une réalisation du groupe au sein de différentes communautés Emmaüs : les jeunes participeront à un projet qui impliquera le recueil et le transport de plusieurs produits vers un public en besoin. C'est aussi l'occasion pour eux de percevoir l'utilité sociale de leur activité et d'expérimenter la dimension solidaire du mouvement Emmaüs.
L'aboutissement de ce projet nécessite des connaissances et des savoir-faire en logistique (réception, stockage, expédition) et en transport (définition des moyens du transport, de locomotion, organisation d'une collecte).

Description :

Sous l'égide des responsables de communautés Emmaüs, les stagiaires participeront à la tournée avec les compagnons de collecte d'objets donnés à différents groupes Emmaüs.

Ainsi les participants pourront se familiariser avec les différentes étapes d'un circuit de collecte/distribution afin d'en saisir les tenants et aboutissants logistiques.

Moyens mis en œuvre :

Durée globale prévisionnelle : 630 heures à raison de 35 heures par semaine.
A titre indicatif, les apprentissages en situation de chantier représentent 140 heures et l'immersion en entreprise 140 heures.

Opérateur :

L'opérateur est ECF Paris Sud (94 - Fontenay sous Bois)

Formation:

Les modules proposés sont les suivants :

A. Modules professionnels

- Découverte des métiers du transport et de la logistique afin de confirmer le choix professionnel du participant,
- Technologie du magasinage pour se familiariser avec les étapes principales de la chaine logistique (réception, stockage, expédition)
- Initiation à l'informatique pour pouvoir utiliser les fonctions de base d'un logiciel de gestion de stock,
- Opérations physiques pour pouvoir effectuer toutes les opérations dans un entrepôt en utilisant les outils et équipements nécessaires,
- Formation cariste pour pouvoir utiliser en sécurité des chariots automoteurs à conducteur porté,
- Sécurité en manutention pour pouvoir respecter les règles de la sécurité du travail et plus particulièrement de la manutention

B. Immersion en entreprise

- Compléter la formation en centre par une période effectuée dans une entreprise en logistique pour diversifier les expériences professionnelles acquises et augmenter ses chances de trouver un emploi après la formation.

C. Recherche de solutions

- Rechercher une solution professionnelle soit sous forme d'un emploi stable soit sous forme d'une

formation certifiante.

D. Réalisation collective

- Capitaliser les expériences sociales acquises lors d'une période effectuée chez Emmaüs. L'objectif de cette période est de participer à la vie de l'association en étant chargé d'effectuer des tâches de collecte/tri/stockage.

Coordination du projet:

- 3 comités de pilotage seront organisés par le porteur de projet, en présence de tous les acteurs et financeurs du programme (Mission Locale, Emmaüs, STEI, ECF, Région Ile-de-france, etc.)

- Des comités de suivi mensuels seront organisés ; ils réuniront la Mission locale, le STEI, ECF, et Emmaüs.

Evaluation:

La Région est présente à chaque étape de la mise en œuvre de l'opération, ce qui contribue à son évaluation et son suivi au fil de l'eau. En outre, le porteur de l'action, en collaboration avec l'ensemble des partenaires, s'engage à réaliser une évaluation de l'opération sur la base d'indicateurs tant quantitatifs que qualitatifs portant notamment sur :
- le profil des candidat-e-s retenu-e-s (âge, sexe, niveau, secteur de formation, parcours professionnel, liens avec le cursus chantier école) ;
- le taux de sorties positives (accès à un emploi ou une formation) ;
- l'impact de l'opération tant sur le parcours des stagiaires que sur le territoire et ses habitants.
- les immersions en entreprise (nombre de stages, secteurs des entreprises, suivi, …) ;
- le taux de réalisation et la qualité de la production collective
- le nombre de jeunes ayant suivi la totalité du parcours et ayant participé à la réalisation du projet du groupe sans rupture,
- le nombre de jeunes ayant obtenu la validation du CACES® R389 – une ou plusieurs catégories.

Partenariats:

- Service Territorial Educatif d'Insertion (STEI) de la Protection Judiciaire de la Jeunesse du Val de Marne, service déconcentré du Ministère de la Justice.

- ECF – Paris Sud est un organisme de formation spécialisé dans le transport, la logistique et la sécurité routière pour des publics du niveau 6 au niveau 3.

- EMMAÜS SYNERGIE est une association d'intervention socio-éducative implantée à Villiers-sur-Marne qui compte deux services :
- un service de soutien à la parentalité, la « Parentèle », qui intervient au Plessis-Trévise avec deux éducatrices ;
- un service de Prévention Spécialisée qui intervient sur les quatre territoires de Villiers-sur-Marne, le Plessis-Trévise, la Queue-en-Brie et Sucy-en-Brie où sont répartis huit éducateurs et deux chefs de service.

- Entreprises du secteur de la logistique

Intérêt régional :

Cette opération permettra l'insertion professionnelle de 14 jeunes du territoire.

Public(s) cible(s) :

Nombre de stagiaires : 14 jeunes

Jeunes de 18-25 ans peu ou pas qualifiés, prioritairement sous main de justice, intéressés par les métiers de la logistique ou du transport.
Ne pas avoir de contre-indication médicale pour travailler dans le secteur (interdiction du port de charge, problèmes de vue ou d'ouïe, maladies incompatibles avec un métier impliquant la conduite d'un chariot élévateur).

Localisation géographique :

- CA VALLEE DE LA MARNE

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme ne récupère pas la TVA**.**

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2014

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Frais pédagogiques	28 491,69	27,30%
Matériel et fournitures pédagogiques	1 298,33	1,24%
Frais de fonctionnement	14 709,98	14,09%
Frais administratifs et gestion des dossiers de rémunération	8 900,00	8,53%
Ingénierie et coordination (non éligible)	50 971,00	48,84%
Total	104 371,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Autofinancement	12 750,00	12,22%
Région Ile-de-France	53 400,00	51,16%
Protection Judiciaire de la Jeunesse (PJJ)	38 221,00	36,62%
Total	104 371,00	100,00%

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2015	25 000,00 €
2016	28 400,00 €

ANTERIORITE DES FINANCEMENTS PUBLICS

Antériorité du soutien régional *(informations en cours de consolidation)* :

Année	Dispositif d'aide	Montant voté
2011	Programme LEONARDO	6 840,00 €
2011	Campagne d'informatisation	8 239,77 €
2011	Soutien aux expérimentations et aux partenariats	20 090,00 €
2012	Soutien aux expérimentations et aux partenariats	29 939,00 €

2012	Programme LEONARDO	70 572,00 €
2012	Soutien régional en faveur des Groupements de Créateurs Franciliens et de l'ANGC	33 750,00 €
2013	Soutien régional en faveur des Groupements de Créateurs Franciliens et de l'ANGC	35 000,00 €
2013	Programme LEONARDO	90 780,00 €
2013	Campagne d'informatisation	2 750,80 €
2014	Soutien régional en faveur des Groupements de Créateurs Franciliens et de l'ANGC	52 700,00 €
	Montant total	350 661,57 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 14013898

Commission Permanente du 17 octobre 2014

Objet : SERVICE AUX ANCIENS D'ARGENTEUIL-BEZONS

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Chantier école	54 010,00 €	100,00 %	54 010,00 €
	Montant Total de la subvention		54 010,00 €

Imputation budgétaire : 931-11-65738-111005-400
11100502- Mesures d'accompagnement et d'insertion territorialisées

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : ASSOCIATION AGIRE
Adresse administrative : 1 RUE JEAN CARRASSO
95870 BEZONS
Statut Juridique : Association
Représentant : Monsieur Fabien BENEDIC, Président

Objet : L'association AGIRE a pour objet la gestion et l'animation du PLIE qui assure la mise en cohérence d'actions afin de favoriser l'accès ou le retour à l'emploi des personnes en difficultés d'insertion professionnelle.

Date de publication au JO : 26 février 2002

N° SIRET : 44143886800040

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Chantier école
Rapport Cadre : CR41-13 du 20/06/2013

Date prévisionnelle de début de projet : 17 octobre 2014
Date prévisionnelle de fin de projet : 30 juin 2016
Démarrage anticipé de projet : Non

Objectifs :

Ce chantier a pour objet de créer des emplois de proximité adaptés aux contraintes (horaires, mobilité) des parents isolés en mettant en place une formation au métier d'Aide Ménager(e). Sa valeur ajoutée sera la maîtrise d'Internet. En effet, Internet fait désormais partie intégrante de la vie quotidienne, son utilisation est indispensable pour entreprendre des démarches administratives, rompre l'isolement, résoudre les problèmes de mobilité, envisager des loisirs.
Cette dimension sera donc prise en compte dans la formation et les stagiaires devront maîtriser la navigation sur Internet de manière à répondre à leurs besoins (recherche d'emploi, de stages, enquêtes métier) et à ceux de leurs futurs employeurs.

Objectifs pédagogiques :

- Assister les personnes dans l'entretien de leur cadre de vie
- Acquérir les connaissances nécessaires en hygiène générale et en alimentation pour être capable d'assurer le bien-être des personnes âgées/handicapée au quotidien
- S'initier à la gérontologie et à la psychologie de la personne âgée
- Accompagner les gestes simples du quotidien et les loisirs
- Apprendre les gestes et postures afin de prévenir les risques liés au métier
- Concourir au maintien à domicile des personnes âgées
- Obtenir la certification de navigation sur Internet (CNI)
- Obtenir le PSC1 (Prévention et Secours Civiques de niveau 1)
- Organiser un Forum du PLIE d'Argenteuil-Bezons
- Créer un book collectif de prospection
- Acquérir les techniques et outils de recherche d'emploi

Description :

Les ateliers de production se dérouleront en appartements pédagogiques de manière à acquérir des compétences techniques liés au métier d'Aide ménager (e) :

- Hygiène et entretien du domicile
- Hygiène et entretien du linge
- Confection de repas adaptés (gestion du budget, courses)

La réalisation collective portera sur des interventions bénévoles d'une demi-journée après les plateaux techniques, auprès de résidents, personnes âgées, du foyer « Louis Perronet », établissement municipal de Bezons.

Ce support permet une mise en pratique des savoir-faire acquis en plateau technique (confection de repas diététiques, de pâtisseries), gestes, postures, manipulations et consignes nécessaires à la prise en charge des personnes semi-autonomes ou dépendantes …). C'est l'occasion d'atteindre un objectif double :

1. faire bénéficier les stagiaires d'un espace et de partenariats leur permettant d'exprimer leur savoir-faire et leur capacité à travailler autour d'un projet collectif
2. faire bénéficier aux personnes âgées et aux structures qui les accueillent, d'activités utiles et pratiques venant en complément des services rendus par les lieux de résidences.

L'objectif final portera sur l'organisation d'un forum de présentation des opérations de la programmation du PLIE où seront présentées les différentes actions réalisées par les opérateurs au profit des participants. Toutes ces actions permettront d'identifier la plus-value apportée par le suivi d'un parcours d'insertion, la progression et les acquis pour les participants moteurs de leur insertion, les possibilités d'emploi pour ceux qui auront pu y accéder.

Moyens mis en œuvre :

Durée globale prévisionnelle : 525 heures à raison de 30 heures par semaine. Au regard des problématiques rencontrées par le public ciblé (garde d'enfants), les cours ne seront pas dispensés les mercredis.
A titre indicatif, les apprentissages en situation de chantier représentent 182 heures et l'immersion en entreprise 105 heures.

Opérateur :

L'opérateur est ADF entreprises (PARIS 20)

Formation:

Les modules proposés sont les suivants :

A. Modules généraux
- Communication orale et écrite
- Mathématiques

B. Modules techniques
- Assister les personnes dans les actes essentiels de leur vie quotidienne : éléments de gérontologie/gériatrie, sensibilisation aux principes de manutention...
- Assister les personnes dans leurs tâches domestiques : hygiène de l'habitat, courses, gérer un budget, préparations culinaires et aide à la prise des repas, entretien du linge, petites coutures...
– techniques de recherche d'emploi : maîtriser les outils et les techniques de recherches d'emploi, identifier les entreprises qui recrutent, s'entraîner aux entretiens

Le plateau technique :
L'appartement pédagogique (avec chambre en versions médicalisée et non médicalisée) est conçu pour être le plus représentatif possible de la réalité de terrain. Les différentes pièces sont équipées de sorte qu'elles permettent, dans les configurations imaginables, le déroulement des diverses formations : équipements, dispositions des éléments, surfaces…

Coordination du projet:

- 3 Comités de pilotage au démarrage (présentation de l'action) en cours et au terme de la formation (bilan/résultats/perspectives) sont prévus avec le PLIE, la Région Ile de France, l'opérateur ADF Entreprises, un délégué des stagiaires, la Mission Insertion Rives de Seine, AXEMPLOI, ID'EES Intérim.

- 3 Comités de suivi : les Référents de parcours et la Coordonnatrice du PLIE et l'opérateur ADF Entreprises (au démarrage, en milieu et en fin d'action)

Evaluation:

La Région est présente à chaque étape de la mise en œuvre de l'opération, ce qui contribue à son évaluation et son suivi au fil de l'eau. En outre, le porteur de l'action, en collaboration avec l'ensemble des partenaires, s'engage à réaliser une évaluation de l'opération sur la base d'indicateurs tant quantitatifs que qualitatifs portant notamment sur :
- le profil des candidat-e-s retenu-e-s (âge, sexe, niveau, secteur de formation, parcours professionnel, liens avec le cursus chantier école) ;
- le taux de sorties positives (accès à un emploi ou une formation) ;
- l'impact de l'opération tant sur le parcours des stagiaires que sur le territoire et ses habitants.
- les immersions en entreprise (nombre de stages, secteurs des entreprises, suivi, …) ;
- le taux de réalisation et la qualité de la production collective

Partenariats:

- L'Agglomération d'Argenteuil Bezons : Partenariat avec le Service Economique, Emploi, Formation, Insertion pour le relai de l'information concernant l'organisation du forum et le réseau d'employeurs

- Les villes d'Argenteuil et de Bezons : Partenariat avec le Service Social Départemental, les CCAS d'Argenteuil et de Bezons et la Maison des Femmes

- Pôle Emploi, la Mission Locale, le Service Social Départemental, les Centres communaux d'Action Sociale, les Maisons de quartiers…, qui sont les prescripteurs

- L'Association PIVOD : Association de retraités bénévoles qui sera présente au Forum du PLIE d'Argenteuil-Bezons

- L'Association Intermédiaire AXEMPLOI (Argenteuil) : Présentation théorique et/ou prise de stagiaires en immersion pendant la période en entreprise).

- Le Centre Communal d'Action Sociale et son Directeur Monsieur DIALLO, gestionnaire du foyer « Louis Perronet », (137 rue Edouard Vaillant 95 870 BEZONS), et les services municipaux « Retraités » et « Aide à domicile » de la ville de Bezons.

Intérêt régional :

Cette opération permettra l'insertion professionnelle de 12 stagiaires du territoire dans les métiers de l'aide à la personne.

Cette action est mise en oeuvre sur un territoire qui est couvert par le Pacte pour le développement des territoires signé avec Argenteuil-Bezons.

Public(s) cible(s) :

Nombre de stagiaires : 12
Demandeurs d'emploi jeunes et adultes éligibles et orientés par les référents PLIE. Priorité sera donnée aux parents isolés participants du PLIE (demandeurs d'emploi de longue et très longue durée)

Pré-requis spécifiques à l'entrée en formation :

- Savoir lire et écrire
- Etre mobile (savoir utiliser les transports en commun)
- Avoir une bonne condition physique (pas de contre indication médicale au port de charges)
- Avoir un projet validé par les référents du PLIE

Localisation géographique :

- ARGENTEUIL
- BEZONS

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme ne récupère pas la TVA**.**

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2014

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Frais pédagogiques	23 570,00	33,92%
Matériel et fournitures pédagogiques	3 890,00	5,60%
Frais de fonctionnement	15 350,00	22,09%
Frais administratifs et gestion des dossiers de rémunération	11 200,00	16,12%
Ingéniérie et coordination (non éligible)	14 986,40	21,57%
Déplacement et publicité (non éligible)	490,00	0,71%
Total	69 486,40	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Région Ile de France	54 010,00	77,73%
Communauté d'agglomération d'Argenteuil Bezons	15 476,40	22,27%
Total	69 486,40	100,00%

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2015	30 000,00 €
2016	24 010,00 €

ANTERIORITE DES FINANCEMENTS PUBLICS

Antériorité du soutien régional *(informations en cours de consolidation)* :

Année	Dispositif d'aide	Montant voté
2011	Programme Qualifiant Territorialisé (PQT)	60 597,00 €
2012	Programme Qualifiant Territorialisé (PQT)	25 000,00 €
2013	Programme Qualifiant Territorialisé (PQT)	63 695,19 €
	Montant total	149 292,19 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 14013958

Commission Permanente du 17 octobre 2014

Objet : CHANTIER ECOLE FERME DES POSSIBLES

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Chantier école	55 000,00 €	100,00 %	55 000,00 €
	Montant Total de la subvention		55 000,00 €

Imputation budgétaire : 931-11-65738-111005-400
11100502- Mesures d'accompagnement et d'insertion territorialisées

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : COMMUNAUTE D'AGGLO PLAINE COMMUNE
Adresse administrative : 21 AVENUE JULES RIMET
93218 LA PLAINE SAINT DENIS CEDEX
Statut Juridique : Communauté d'Agglomération
Représentant : Monsieur Patrick BRAOUEZEC, Président

N° SIRET : 24930008800039

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Chantier école
Rapport Cadre : CR41-13 du 20/06/2013

Date prévisionnelle de début de projet : 17 octobre 2014
Date prévisionnelle de fin de projet : 30 juin 2016
Démarrage anticipé de projet : Non

Objectifs :

Au cœur de la ville de Stains (93), la Ferme des possibles vise la création d'un espace expérimental autour de l'agriculture urbaine et de l'insertion. Ce pôle d'activités, de formations et de rencontres impulsera à la fois le développement économique de divers acteurs de l'ESS, l'insertion de publics en difficulté et la sensibilisation des citoyens aux modes de production et de consommation alternatifs.

Le chantier école vise en particulier à permettre à des personnes éloignées du marché du travail de:
- reprendre contact avec le monde de l'entreprise par une double action de remise au travail et de ré-acquisition de gestes professionnels simples et de savoirs de base. Il s'agit ainsi de permettre la professionnalisation des stagiaires dans les métiers du bâtiment (piquetage, plâtre, menuiserie, électricité…),
- confronter les stagiaires aux « rigueurs » du monde du travail en leur faisant réaliser in situ un projet collectif avec une contrainte de temps et de qualité,
- faire prendre conscience à des personnes ayant vécu une situation d'échec (social, familial, scolaire, professionnel, etc...) de leur capacité à réaliser collectivement ou individuellement un travail reconnu.

Description :

Le chantier école portera sur la construction d'un espace de stockage et sur l'aménagement d'espaces verts destinés à la fois à l'agriculture urbaine et aux activités de loisirs et de découverte pour un montant estimé à 1 700 000 €. Ce bâtiment éco-responsable, doté d'une structure en bois, permettra aux stagiaires d'acquérir des compétences pratiques dans le travail de cette matière et d'appréhender le travail en hauteur. Une partie des activités pourra également être consacrée à l'aménagement des espaces extérieurs de la structure.

Le bâtiment construit par les stagiaires sera réservé au stockage et à la production de paniers de fruits et légumes biologiques, ainsi qu'à la préparation des petits déjeuner développés par l'ESAT PLEYEL et par NOVAEDIA, association loi 1901 spécialisée dans l'accompagnement socioprofessionnel et la formation des jeunes des quartiers populaires.

Moyens mis en œuvre :

Durée globale prévisionnelle : 775 heures .
A titre indicatif, les apprentissages en situation de chantier représentent 495 heures et l'immersion en entreprise 140 heures.

Opérateur:

L'opérateur doit être sélectionné dans le cadre d'un marché public.

Formation:

La formation portera sur :
- la reconnaissance des matériaux
- la connaissance et le mode d'utilisation du matériel
- la pratique professionnelle du bâtiment
- des remises à niveau en français et mathématiques
- la mobilisation sur des objectifs concrets
- la gestion des contraintes matérielles, techniques et de temps
- les techniques de recherche d'emploi (CV, lettre de motivation, simulation d'entretien, connaissance de l'entreprise).

L'habilitation Travail en Hauteur sera proposée à tous les stagiaires. L'habilitation électrique sera proposée à ceux qui le souhaitent ainsi que la formation Sauveteur Secouriste du Travail.

Coordination du projet:

La coordination sera assurée par la Direction Emploi-Insertion de Plaine Commune, porteur du projet. Son rôle sera:
- le suivi administratif et financier du projet,
- l'appui technique aux différents partenaires pour la mise en œuvre des actions développées,
- la coordination du projet, autour de la construction d'outils de suivi du projet et de réunions de travail. Un Comité de pilotage, réunissant tous les partenaires, se tiendra régulièrement afin d'être garant de ces objectifs, en amont du stage puis en milieu et en fin d'action,
- la communication autour du chantier.

Evaluation:

La Région est présente à chaque étape de la mise en œuvre de l'opération, ce qui contribue à son

évaluation et son suivi au fil de l'eau. En outre, le porteur de l'action, en collaboration avec l'ensemble des partenaires, s'engage à réaliser une évaluation de l'opération sur la base d'indicateurs tant quantitatifs que qualitatifs portant notamment sur :

- le profil des candidat-e-s retenu-e-s (âge, sexe, niveau, secteur de formation, parcours professionnel, liens avec le cursus chantier école) ;
- le taux de sorties positives (accès à un emploi ou une formation) ;
- l'impact de l'opération tant sur le parcours des stagiaires que sur le territoire et ses habitants.
- les immersions en entreprise (nombre de stages, secteurs des entreprises, suivi, …) ;
- le taux de réalisation et la qualité de la production collective
- la mobilisation des habitants sur ce projet,
- l'impact de la valorisation du patrimoine sur les motivations des stagiaires,
- l'impact du chantier école sur la prise en compte de l'insertion des publics dans les projets de rénovations urbaines.

Partenariats:

- La Direction Emploi-Insertion de Plaine Commune, porteur du projet, qui coordonne l'action,

- Les prescripteurs des stagiaires : espaces Maison de l'emploi, missions locales, équipes des projets de ville RSA, Pôle Emploi.

- Un organisme de formation pour la mise en œuvre du chantier école.

- L'association Novaedia : Novaedia est une association loi 1901 spécialisée dans l'accompagnement socioprofessionnel et la formation des jeunes des quartiers populaires à travers des activités économiques (services aux entreprises) et sociales (soutien scolaire, accompagnement des projets).

- La Résidence Sociale : La Résidence Sociale est une association reconnue d'utilité publique, sans but lucratif, dont la mission est d'accueillir et d'accompagner les personnes (enfants, adultes, personnes âgées) en situation de handicap, ainsi que leur famille.

- Deux Etablissement et Service d'Aide par le Travail : L'établissement et service d'aide par le travail (ESAT) Marville-Stains et l'ESAT Pleyel sont des structures médico-sociales accueillant des travailleurs handicapés spécialisés notamment dans les activités d'entretien d'espaces verts, nettoyage, collecte et tri sélectif des déchets ou encore blanchisserie et restauration .

- L'Externat Médico-professionnel Stains : L'EmPro accueille une trentaine d'adolescents de 14 à 20 ans ayant bénéficié d'une prise en charge en établissement spécialisé ou d'une scolarité adaptée dans le circuit scolaire ordinaire (CLISS, UPI, etc…). Ayant pour objectif leur insertion socioprofessionnelle, une équipe pluridisciplinaire accompagne les adolescents via des activités non professionnelles (visant à une gestion autonome de la vie quotidienne) et des activités professionnelles (ateliers techniques : espaces verts, lingerie, cuisine et façonnage).

Intérêt régional :
Cette opération permettra l'insertion professionnelle de 12 jeunes et adultes du territoire dans les métiers du bâtiment et contribuera à la création d'un espace expérimental autour de l'agriculture urbaine et de l'insertion.

Cette action est mise en œuvre sur un territoire qui est couvert par le Pacte pour le développement des territoires signé avec Plaine Commune.

Public(s) cible(s) :
Nombre de stagiaires : 12 jeunes et adultes en recherche d'emploi.
Les candidat-e-s doivent être motivés par les activités proposées, savoir lire, écrire, et posséder les connaissances de base en calcul, aptes physiquement à l'exercice de ces activités. Le niveau de formation est de V, V bis.

Localisation géographique :
- STAINS

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme ne récupère pas la TVA**.**

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2014

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Frais pédagogiques	51 000,00	58,29%
Frais administratifs et de gestion des dossiers de rémunération	2 000,00	2,29%
Matériel et fournitures pdagogiques	2 000,00	2,29%
Ingénierie et coordination (non éligible)	7 500,00	8,57%
Matériel et matériaux nécessaires à la réalisation (non éligible)	10 000,00	11,43%
Restauration des stagiaires (non éligible)	15 000,00	17,14%
Total	87 500,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Ressources propres	17 500,00	20,00%
Région Ile-de-France	55 000,00	62,86%
Ville de Stains	15 000,00	17,14%
Total	87 500,00	100,00%

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2015	30 000,00 €
2016	25 000,00 €

ANTERIORITE DES FINANCEMENTS PUBLICS

Antériorité du soutien régional *(informations en cours de consolidation)* :

Année	Dispositif d'aide	Montant voté
2011	Financement des dossiers PRU et OPI	4 521 239,96 €
2011	Habitat privé : Ingénierie	43 663,96 €
2011	Construction et aménagement de médiathèques	138 600,00 €

2011	Soutien régional aux programmes de développement économique local ciblés	50 000,00 €
2011	Equipements et aménagements structurants et études de programmation	3 585 012,00 €
2011	Soutien à la création et à la diffusion numérique	6 306,00 €
2011	Soutien régional à des projets d'information sur l'emploi	43 929,76 €
2011	Chantier école	55 000,00 €
2011	Education à l'environnement vers un développement durable	7 000,00 €
2011	Mise en oeuvre du Grand Projet 3 du contrat de projet Etat-Région 2007-2013 - Appel à projet Nouveaux Quartiers Urbains	280 000,00 €
2011	Politique de l'eau-Investissement	35 000,00 €
2011	Soutien à la promotion de la culture scientifique et citoyenne	15 000,00 €
2011	Conventions territoriales d'économie sociale et solidaire	100 000,00 €
2011	Action régionale de renouvellement urbain en faveur des PRU ou OPI	252 090,00 €
2011	Soutien aux évènements et manifestations dans le domaine des contenus numériques, de l'internet et du multimédia	25 000,00 €
2012	Contrat Urbain de cohésion Sociale	240 853,00 €
2012	Financement des dossiers PRU et OPI	3 444 501,50 €
2012	Déplacements à vélo en Ile de France (investissement)	30 000,00 €
2012	Soutien à la création et à la diffusion numérique	8 635,00 €
2012	Soutien à la promotion de la culture scientifique et citoyenne (CST) - Fonctionnement	24 400,00 €
2012	Jardins solidaires en Ile de France	5 000,00 €
2012	CR09-11 Habitat privé : ingénierie	172 409,25 €
2012	Action complémentaire du Pacte pour le développement du territoire	25 000,00 €
2012	Construction et aménagement de médiathèques	1 372 041,00 €
2012	Agendas 21 locaux - Deuxième phase	65 100,00 €
2012	Lutte contre les discriminations	25 500,00 €
2012	Habitat privé : ingénierie	33 000,00 €
2012	Politique énergie climat	29 716,25 €
2012	Chantier école	98 100,00 €
2012	PDUIF : axes Mobilien et pôles d'échanges Aménagements de voirie pour autobus	2 608 627,00 €
2012	Equipements et aménagements structurants et études de programmation	2 425 737,00 €
2012	Soutien régional à des projets d'information sur l'emploi	98 929,76 €
2013	Soutien à la création et à la diffusion numérique	27 746,00 €
2013	Chantier école	98 911,00 €
2013	Animation sociale des quartiers - Action non contractualisée d'intérêt régional	18 000,00 €
2013	Soutien à l'immobilier d'entreprises	761 412,00 €
2013	Soutien régional à des projets d'information sur l'emploi	30 000,00 €
2013	CR09-11 Habitat privé : ingénierie	226 179,00 €
2013	Sensibilisation à l’ESS et à l’Innovation Sociale	50 000,00 €
2013	Soutien aux télécentres et aux espaces de travail collaboratif	166 226,00 €
2013	Jardins solidaires en Ile de France	4 703,00 €
2013	Financement des dossiers PRU et OPI	5 099 793,50 €
2013	Soutien régional à la gestion des déchets (investissement)	35 000,00 €
2013	Construction et aménagement de médiathèques	2 359 281,00 €
2013	Stratégie régionale pour la biodiversité investissement	70 000,00 €
2013	Mise en oeuvre du Grand Projet 3 du contrat de projet Etat-Région 2007-2013 - Appel à projet Nouveaux Quartiers Urbains	531 816,50 €

2013	Action d'initiative territoriale en faveur de l'emploi	84 000,00 €
2013	Equipements et aménagements structurants et études de programmation	3 361 291,00 €
2013	Soutien à la promotion de la culture scientifique et citoyenne (CST) - Fonctionnement	20 000,00 €
2013	Déplacements à vélo en Ile-de-France (investissement)	224 740,50 €
2014	Equipements et aménagements structurants et études de programmation	5 222 422,00 €
2014	Chantier école	55 000,00 €
2014	Financement des dossiers PRU et OPI	341 528,00 €
2014	Construction et aménagement de médiathèques	602 045,00 €
2014	Soutien régional à des projets d'information sur l'emploi	13 000,00 €
2014	Action complémentaire du Pacte pour le développement du territoire	25 000,00 €
2014	CR09-11 Habitat privé : ingénierie	114 740,00 €
2014	Soutien à la promotion de la culture scientifique et citoyenne (CST) - Fonctionnement	20 000,00 €
2014	Sensibilisation à l'ESS et à l'Innovation Sociale	50 000,00 €
	Montant total	39 134 296,18 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 14013959

Commission Permanente du 17 octobre 2014

Objet : RENOVATION DE LA FERME MAZIER 2EME TRANCHE

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Chantier école	55 000,00 €	100,00 %	55 000,00 €
	Montant Total de la subvention		55 000,00 €

Imputation budgétaire : 931-11-65738-111005-400
11100502- Mesures d'accompagnement et d'insertion territorialisées

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : COMMUNAUTE D'AGGLO PLAINE COMMUNE
Adresse administrative : 21 AVENUE JULES RIMET
93218 LA PLAINE SAINT DENIS CEDEX
Statut Juridique : Communauté d'Agglomération
Représentant : Monsieur Patrick BRAOUEZEC, Président

N° SIRET : 24930008800039

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Chantier école
Rapport Cadre : CR41-13 du 20/06/2013

Date prévisionnelle de début de projet : 17 octobre 2014
Date prévisionnelle de fin de projet : 30 juin 2016
Démarrage anticipé de projet : Non

Objectifs :

Par ce projet, Plaine commune a pour objectif de favoriser l'insertion sociale et professionnelle des personnes en recherche d'emploi, tout en valorisant l'histoire de son territoire et ses patrimoines maraîchers.

Ce chantier école a pour but de permettre à des personnes en recherche d'emploi d'accéder à un emploi ou à une formation qualifiante dans les métiers du bâtiment et de l'éco-construction, à partir de la rénovation d'une ferme du XIXème siècle, la ferme Mazier, située à Auberviliers.

L'objectif est également d'inscrire les stagiaires dans un parcours pré-qualifiant visant une validation possible d'un ou plusieurs modules CAPA maçonnerie - restauration du patrimoine.

Description :

Des premiers travaux de rénovation-conservation ont lieu en 2014 sur le bâtiment de l'écurie. Consciente de l'intérêt de ce bâtiment par son potentiel pédagogique auprès des scolaires et des habitants, la mairie souhaite continuer les travaux de consolidation du bâti déjà engagés.

Il s'agit de prolonger la rénovation du bâtiment en vue de la réouverture de ce lieu au public. Le bâtiment concerné est celui qui jouxte l'écurie actuellement en cours de rénovation (abri à engins, machines). Les travaux envisagés sont les suivants :
- isolation des murs avec du chanvre,
- ravalement au plâtre des murs et du plafond,
- consolidation du plancher, éventuelle pose d'un parquet ou tomettes à l'ancienne.

Moyens mis en œuvre :

Durée globale prévisionnelle : 666 heures à raison de 30 heures par semaine en moyenne
A titre indicatif, les apprentissages en situation de chantier représentent 360 heures et l'immersion en entreprise 105 heures.

Opérateur :

L'opérateur doit être sélectionné dans le cadre d'un marché public.

Formation:

La formation portera sur :
- la reconnaissance des matériaux
- la connaissance et mode d'utilisation du matériel
- la connaissance de plusieurs corps de métier : plâtrier, menuisier, électricien,
- la pratique professionnelle du bâtiment
- des remises à niveau en français et mathématiques
- la mobilisation sur des objectifs concrets
- la gestion des contraintes matérielles, techniques et de temps
- les techniques de recherche d'emploi (CV, lettre de motivation, simulation d'entretien, connaissance de l'entreprise).

Une partie de ces modules pourrait faire l'objet d'une validation pour l'obtention d'un ou plusieurs module CAPA maçonnerie – restauration du patrimoine.

Coordination du projet:

Plaine Commune, chargée d'accompagner les partenaires et de coordonner le projet organisera les temps de concertation.
- 3 comités pilotage entre tous les partenaires seront organisés.
- Parallèlement, plusieurs réunions de travail seront organisées entre les partenaires pour suivre l'état d'avancement du chantier et coordonner les activités sur le site.
- Cette opération faisant partie de la mise en œuvre de la démarche globale de valorisation du patrimoine, elle sera présentée à l'occasion des comités pilotages du service Développement local de Plaine Commune.

Evaluation:

La Région est présente à chaque étape de la mise en œuvre de l'opération, ce qui contribue à son évaluation et son suivi au fil de l'eau. En outre, le porteur de l'action, en collaboration avec l'ensemble des

partenaires, s'engage à réaliser une évaluation de l'opération sur la base d'indicateurs tant quantitatifs que qualitatifs portant notamment sur :
- le profil des candidat-e-s retenu-e-s (âge, sexe, niveau, secteur de formation, parcours professionnel, liens avec le cursus chantier école) ;
- le taux de sorties positives (accès à un emploi ou une formation) ;
- l'impact de l'opération tant sur le parcours des stagiaires que sur le territoire et ses habitants.
- les immersions en entreprise (nombre de stages, secteurs des entreprises, suivi, …) ;
- le taux de réalisation et la qualité de la production collective
- La mobilisation des habitants sur ce projet,
- L'impact de la valorisation du patrimoine sur les motivations des stagiaires,
- L'impact du chantier école sur la prise en compte de l'insertion des publics dans les projets de rénovations urbaines.

Partenariats:

- La Direction Emploi Insertion de Plaine Commune, le service de développement local...
- l'organisme de formation
- la Ville d'Aubervilliers,
- les prescripteurs (Espaces Maison de l'emploi, Missions locales, PLIE et Pôle Emploi) .

Intérêt régional :

Cette opération permettra l'insertion professionnelle de 12 jeunes et adultes du territoire, dans les métiers du bâtiment et favorisera la valorisation d'un patrimoine local à potentiel touristique.

Cette action est mise en œuvre sur un territoire qui est couvert par le Pacte pour le développement des territoires signé avec Plaine Commune.

Public(s) cible(s) :

Nombre de stagiaires : 12 jeunes et adultes en recherche d'emploi.
Les candidat-e-s doivent être motivés par les activités proposées, savoir lire, écrire, et posséder les connaissances de base en calcul, aptes physiquement à l'exercice de ces activités. Le niveau de formation est de V, V bis.

Localisation géographique :
- AUBERVILLIERS

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme ne récupère pas la TVA**.**

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2014

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Frais pédagogiques	51 000,00	60,00%
Matériel et fournitures pédagogiques	2 000,00	2,35%
Frais administratifs et gestion des dossiers de rémunération	2 000,00	2,35%
Ingénierie et coordination (non éligible)	5 000,00	5,88%
Matériel et matériaux nécessaires à la réalisation (non éligible)	10 000,00	11,76%
Frais de restauration (non éligible)	15 000,00	17,65%
Total	85 000,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Ressources propres	15 000,00	17,65%
Région Ile-de-France	55 000,00	64,71%
Ville d'Aubervilliers	15 000,00	17,65%
Total	85 000,00	100,00%

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2015	30 000,00 €
2016	25 000,00 €

ANTERIORITE DES FINANCEMENTS PUBLICS

Antériorité du soutien régional *(informations en cours de consolidation)* :

Année	Dispositif d'aide	Montant voté
2011	Financement des dossiers PRU et OPI	4 521 239,96 €
2011	Habitat privé : Ingénierie	43 663,96 €
2011	Construction et aménagement de médiathèques	138 600,00 €
2011	Soutien régional aux programmes de développement économique local ciblés	50 000,00 €
2011	Equipements et aménagements structurants et études de programmation	3 585 012,00 €
2011	Soutien à la création et à la diffusion numérique	6 306,00 €
2011	Soutien régional à des projets d'information sur l'emploi	43 929,76 €
2011	Chantier école	55 000,00 €
2011	Education à l'environnement vers un développement durable	7 000,00 €
2011	Mise en œuvre du Grand Projet 3 du contrat de projet Etat-Région 2007-2013 - Appel à projet Nouveaux Quartiers Urbains	280 000,00 €
2011	Politique de l'eau-Investissement	35 000,00 €
2011	Soutien à la promotion de la culture scientifique et citoyenne	15 000,00 €
2011	Conventions territoriales d'économie sociale et solidaire	100 000,00 €
2011	Action régionale de renouvellement urbain en faveur des PRU ou OPI	252 090,00 €
2011	Soutien aux évènements et manifestations dans le domaine des contenus numériques, de l'internet et du multimédia	25 000,00 €
2012	Contrat Urbain de cohésion Sociale	240 853,00 €
2012	Financement des dossiers PRU et OPI	3 444 501,50 €

2012	Déplacements à vélo en Ile de France (investissement)	30 000,00 €
2012	Soutien à la création et à la diffusion numérique	8 635,00 €
2012	Soutien à la promotion de la culture scientifique et citoyenne (CST) - Fonctionnement	24 400,00 €
2012	Jardins solidaires en Ile de France	5 000,00 €
2012	CR09-11 Habitat privé : ingénierie	172 409,25 €
2012	Action complémentaire du Pacte pour le développement du territoire	25 000,00 €
2012	Construction et aménagement de médiathèques	1 372 041,00 €
2012	Agendas 21 locaux - Deuxième phase	65 100,00 €
2012	Lutte contre les discriminations	25 500,00 €
2012	Habitat privé : ingénierie	33 000,00 €
2012	Politique énergie climat	29 716,25 €
2012	Chantier école	98 100,00 €
2012	PDUIF : axes Mobilien et pôles d'échanges Aménagements de voirie pour autobus	2 608 627,00 €
2012	Equipements et aménagements structurants et études de programmation	2 425 737,00 €
2012	Soutien régional à des projets d'information sur l'emploi	98 929,76 €
2013	Soutien à la création et à la diffusion numérique	27 746,00 €
2013	Chantier école	98 911,00 €
2013	Animation sociale des quartiers - Action non contractualisée d'intérêt régional	18 000,00 €
2013	Soutien à l'immobilier d'entreprises	761 412,00 €
2013	Soutien régional à des projets d'information sur l'emploi	30 000,00 €
2013	CR09-11 Habitat privé : ingénierie	226 179,00 €
2013	Sensibilisation à l'ESS et à l'Innovation Sociale	50 000,00 €
2013	Soutien aux télécentres et aux espaces de travail collaboratif	166 226,00 €
2013	Jardins solidaires en Ile de France	4 703,00 €
2013	Financement des dossiers PRU et OPI	5 099 793,50 €
2013	Soutien régional à la gestion des déchets (investissement)	35 000,00 €
2013	Construction et aménagement de médiathèques	2 359 281,00 €
2013	Stratégie régionale pour la biodiversité investissement	70 000,00 €
2013	Mise en oeuvre du Grand Projet 3 du contrat de projet Etat-Région 2007-2013 - Appel à projet Nouveaux Quartiers Urbains	531 816,50 €
2013	Action d'initiative territoriale en faveur de l'emploi	84 000,00 €
2013	Equipements et aménagements structurants et études de programmation	3 361 291,00 €
2013	Soutien à la promotion de la culture scientifique et citoyenne (CST) - Fonctionnement	20 000,00 €
2013	Déplacements à vélo en Ile-de-France (investissement)	224 740,50 €
2014	Equipements et aménagements structurants et études de programmation	5 222 422,00 €
2014	Chantier école	55 000,00 €
2014	Financement des dossiers PRU et OPI	341 528,00 €
2014	Construction et aménagement de médiathèques	602 045,00 €
2014	Soutien régional à des projets d'information sur l'emploi	13 000,00 €
2014	Action complémentaire du Pacte pour le développement du territoire	25 000,00 €
2014	CR09-11 Habitat privé : ingénierie	114 740,00 €
2014	Soutien à la promotion de la culture scientifique et citoyenne (CST) - Fonctionnement	20 000,00 €
2014	Sensibilisation à l'ESS et à l'Innovation Sociale	50 000,00 €
	Montant total	39 134 296,18 €